

École des Hautes Études en Sciences Sociales

Histoire et Civilizations

Özgür Sevgi Göral Birinci

**Disparition Forcée et Migration Forcée dans le Contexte du
Conflit Kurde : Perte, Deuil et Politique à la Marge**

**Résumé en Français de la thèse de doctorat intitulé « Enforced
Disappearance and Forced Migration in the Context of the Kurdish
conflict : Loss, Mourning and Politics at the Margin »**

Thèse dirigée par: Nora Seni

Date de soutenance : le 11 Septembre, 2017

Jury: Nora Seni, Université Paris 8
Hamit Bozarslan, EHESS
Alexandre Toumarkine, INALCO
François Georgeon, CNRS
Hans Lukas Kieser, New Castle University
Barbara Loyer, Paris 8

Table des Matières

1. Introduction	5
1.1. Vivre et mourir à la marge	6
1.2. L'objet de l'étude.....	7
2. Cadre Théorique	8
2.1. L'Etat	8
2.2. La violence d'Etat.....	8
2.3. Le corps	9
2.4. La souveraineté	10
2.5. L'espace.....	11
3. L'arrière-plan historique et la conjoncture politique particulière des années 1990	12
3.1. La fin de l'Empire : Infiltrer le Kurdistan	12
3.2. La Génocide, les massacres et les rébellions : l'obsession d'homogénéité	15
3.3. La guerre, la lutte armée et <i>serhildan</i> : Défier l'Etat Turc	17
4. Disparition forcée et migration forcée : la terminologie, les modèles et effets	19
4.1. Définir les formes de l'état de violence : définition, terminologie et rhétorique	19
4.2. Modèles, structures et expériences dans le contexte global	21
4.3. Les disparitions forcées et migrations forcées dans le contexte local : actions, effets et espace... ..	22
5. Planter le décor : İstanbul and Şırnak	23
5.1. Les anxiétés urbaines et les rencontres ethno-politiques : İstanbul.....	24
5.1.1. Les spécificités de la migration forcée du point de vue l'espace urbain istanbuliote.....	24
5.1.2. Le Gecekondu en tant que self-made solution	25
5.1.3. La ville globale et la transformation urbaine	25
5.1.4. Une scène pour des mémoires concurrentes	26
5.2. Les traces de la guerre et la résistance collective : Şırnak	26
5.2.1. Les formes de la violence d'Etat et la reconquête de l'espace	26
5.2.2. La spatialisation de l'équipe JITEM	27
5.2.3. Réclamer les corps à Cizre et Silopi	27
6. Modus operandi des stratégies violentes d'Etat, la souveraineté et le pacte des secrets publics.....	28
6.1. L'équipe JITEM de Cizre, représentant mortifère de l'État.....	28
6.2. Traces de souveraineté : Cizre and Silopi	31
Déplacement et dépossession en continuité : migration forcée et déplacement urbain.....	33
6.4. Les formes de gouvernementalité : les quartiers <i>gecekondu</i> d'Istanbul	36
6.5. Les dialectiques de discrétion et de visibilité : le acte de secrets publics	38
7. Production des sujets dans l'espace légal: loi, notions de légalité et justice impossible.	40
7.1. Les limites du cadre légal, les procès et la situation actuelle	41
7.2. Différentes demandes, différentes notions de légalité.....	43
7.3. Justice impossible, rédemption impossible : Temizöz et les autres	46

8. Le rythme du quotidien et le combat mémoriel : représenter le politique dans la vie quotidienne.	49
8.1. Le rythme du quotidien : différentes temporalités, différents actes	49
8.2. Mémoires de violence en conflit : témoigner, se rappeler et rencontrer	52
8.3. « Jusqu'à mon dernier souffle, après la fin de ce monde » : Les mères/personnes du samedi ...	55
9. Conclusion	58
9.1. Définir l'effet colonial : Le souverain et l'Etat gouvernemental	58
9.2. Orchestrer la justice : L'immédiateté du <i>présent</i> et les spectres du <i>passé</i>	59
9.3. Sans repos, hantée et décisive : la mémoire comme expérience	60
9.4. Le pacte de secrets publics et la production de mémoires asymétriques.....	61
9.5. Savoir compartimenté, histoires connectées	62

1. Introduction

Cette recherche est une tentative d'examen du conflit kurde à travers deux stratégies violentes concrètes, à savoir les disparitions forcées et la migration forcée, en adoptant une perspective historique et en se concentrant sur la marge politique et spatiale. Les disparitions forcées et la migration forcée ne sont pas les composants les plus en vogue ou saillants du conflit kurde. Elles sont plutôt labellisées comme des *pratiques extrêmes* survenues dans les années 1990 au moment de l'intensification du conflit kurde. En quelque sorte, elles sont considérées comme des pratiques à la marge du conflit. Nous devons reconnaître qu'il y a aujourd'hui plus d'informations, plus d'études mais aussi plus d'expertises sur la question de la migration forcée ; cependant la plupart des travaux existants la définissent comme une catastrophe extraordinaire survenue au milieu des années 1990.¹ Concernant les disparitions forcées, la lacune académique est considérable. A l'exception des réflexions de Meltem Ahıska qui ont suivi les travaux pionniers de Gökçen Alpkaya,² peu d'études scientifiques analysent le phénomène des disparitions forcées.

L'argument principal de cette thèse est le suivant : Ces pratiques meurtrières et violentes, en plus de leurs effets et conséquences politiques, culturels et spatiaux plus larges, sont constitutifs du conflit kurde et au centre des politiques nationales en Turquie. Autrement dit, ces pratiques violentes ne constituent pas une contingence ou encore des actes extrêmes du corps militaire turc, mais plutôt des choix politiques et militaires délibérés, caractéristiques de l'appareil d'Etat turc et inhérent à lui, et conçus à partir d'une perspective officielle comme réponse spécifique à la crise de la souveraineté des années 1990. Le fait qu'elles surviennent à la marge révèle des informations cruciales sur le fonctionnement de l'appareil d'Etat, la mise en place des stratégies contre-insurrectionnelles, la nature du conflit kurde et les formes nécro et biopolitiques mises en œuvre dans le conflit kurde.

Lorsque nous utilisons le terme *marge*, nous ne nous référons pas simplement à la marge politique ; la marge spatiale est aussi intrinsèquement liée à ces stratégies violentes puisque ces stratégies ont surtout été employées dans des régions situées spatialement à la marge de la Turquie. Dans les lointaines villes du Kurdistan, les personnes qui, auraient soutenu le Partiya Karkerên Kurdistan (Le Parti des Travailleurs de Kurdistan – PKK) ont disparu et les hameaux et les villages où les guérillas du PKK auraient été soutenus et logés, ont été

¹ Il va s'en dire qu'il existe d'importantes exceptions concernant cette perception générale, qui ont produit des travaux critiques que nous avons utilisés dans les différents chapitres de notre thèse.

² Gökçen Alpkaya, « Kayıplar Sorunu ve Türkiye, » *Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Dergisi* 50, no. 3-4 (1995) : 31-65; Meltem Ahıska, 2006, « Kayıp Annelerinin Şiddet Tanıklığı, » *Amargi*, no. 2 (2006) : 22-24.

évacués, brûlés et détruits. De même que de nombreux historiens et anthropologistes, nous soutenons que les marges, en tant qu'entités politiques, culturelles et spatiales construites, révèlent des informations cruciales sur la position, la construction et le fonctionnement du centre. L'étude de ces marges est même susceptible de nous fournir de précieux indices sur les représentations et les pratiques tacites, déformées ou manipulées du centre.

1.1. Vivre et mourir à la marge

Veena Das et Deborah Poole, dans leur travail exceptionnel sur l'Etat et ses marges « [...] remettent en cause la définition de l'Etat du point de vue du contrôle centralisé qu'il exerce sur un territoire déterminé, et proposent que nous étudions les 'marges' de l'Etat – c'est-à-dire les lieux où le droit de l'état et l'ordre doit continuellement être rétabli. Elles soutiennent que le pouvoir de l'état, toujours quelque chose d'instable, peut être mieux perçus si l'on s'éloigne du 'centre'. »³ En d'autres termes, Das et Poole affirment que les *marges* constituent les milieux les plus appropriés pour analyser le *centre* de façon plus appropriée. Ce qui est plus important que la position géographique actuelle des districts de Şırnak et de la périphérie urbaine d'Istanbul, c'est que de différentes façons, ces espaces sont constamment construits et constitués comme marges politiques, spatiales ou urbaines. Dans la lignée de l'approche développée par Das et Poole, nous soutenons que ces marges, construits par une série de politiques militaires, culturelles, spatiales et politiques complexes, constituent le milieu le plus approprié pour analyser le fonctionnement de l'appareil d'Etat, les conflits de l'espace légal et la formation des mémoires concurrentes.

Vivre et mourir à la marge signifie que l'on est engagé dans un réseau complexe de dialectiques de vie et de mort, construit pour la population kurde, par la coexistence des nécro-politiques et biopolitiques, à l'intérieur et à l'extérieur du Kurdistan. Tel qu'il sera démontré dans les chapitres suivants, les biopolitiques et nécro-politiques ou la gouvernementalité et la souveraineté ne constituent pas deux types de politiques distincts et séparés. Tout au contraire, elles sont largement interconnectées à travers les manifestations du conflit kurde. Nous défendons que ces deux formes de marge politico-spatiales produites/construites dans le contexte du conflit kurde révèlent d'importantes informations sur la nature de l'appareil d'Etat, sur le régime politique et ses pratiques.

³ Talal Asad, « Where Are the Margins of the State ?, » dans *Anthropology in the Margins of the State*, dir. Veena Das et Deborah Poole (Santa Fe: School of American Research Press, 2004), 279.

1.2. L'objet de l'étude

Au lieu d'être des sous-produits de la guerre, la disparitions forcée et la migration forcée constituent le cœur même de la logique singulière de contre-insurrection développée par l'Etat turc comme une réponse à la crise de souveraineté des années 1990. La mise en place et la pratique de l'Etat souverain et gouvernemental dans les années 1990 et tout au long des années 2000 à la fois à Şırnak et à Istanbul, a été largement influencée et structurée par cette logique singulière de la crise de la souveraineté. La chose que nous appelons l'Etat, en tant que série d'actes et de pratiques structurés, contradictoires et aux multiples facettes, a opéré en utilisant différentes méthodes de biopolitique et de nécropolitiques, en formant des alliances et en instituant des ennemis. En outre, l'intersectionnalité entre ces différentes méthodes, qui, au premier regard, peuvent paraître complètement indépendantes les unes des autres, doit faire l'objet d'une attention particulière. En d'autres termes, les méthodes utilisées contre les habitants des quartiers irréguliers dans le contexte de différentes interventions urbaines survenues dans la ville d'Istanbul et les méthodes mobilisées contre les victimes des stratégies violentes des années 1990 dans le contexte des stratégies de contre-insurrection à Şırnak peuvent, au premier abord, sembler n'entretenir aucun lien. Cependant, comme l'illustreront les chapitres suivants, ces deux types de méthode sont intrinsèquement interconnectées et sont également appréhendées en tant que telle par les différents acteurs. Non seulement l'appareil d'Etat lui-même mais aussi l'espace juridique, en tant qu'espace influencé et construit par la logique singulière de la dynamique politico-historique des années 1990, a représenté et produit différentes notions de légalité. Les acteurs publics et les parties prenantes kurdes ont interprété ces notions de façon remarquablement différente. Notre objectif est de révéler ces disparités et analyser le processus juridique afin de mettre en lumière le potentiel mais aussi les limites de l'espace juridique concernant les différentes formes de violence d'Etat. Enfin, pour une meilleure compréhension de ces stratégies violentes, nous nous concentrerons sur les expériences concrètes, les rencontres et les confrontations de la vie quotidienne, ainsi que sur les configurations spatiales pour mettre en lumière la nature des politiques qui y sont déployées. Ainsi nous aurons placé ces pratiques violentes dans le cours de la vie quotidienne ordinaire et pourrons observer la *banalité de l'extraordinaire*.⁴ En outre, les régimes de genre, les hostilités locales, les hiérarchies morales, la mobilité politique locale, les tentatives de contre-mémoire et les luttes de

⁴ Fernando Coronil et Julie Skurski, « Introduction : States of Violence and Violence of States, » dans *States of Violence*, dir. Fernando Coronil et Julie Skurski (Ann Arbor: The University of Michigan Press, 2006), 3.

mémoires deviennent beaucoup plus visibles lorsque nous nous plaçons à un niveau de micro-analyse.

2. Cadre Théorique

2.1. L'Etat

Cette recherche est une tentative de compréhension du fonctionnement de l'appareil d'Etat, de ses divers acteurs et institutions, de ses représentants meurtriers et ses pratiques de gouvernance à travers deux stratégies concrètes : la disparition forcée et la migration forcée. Pour arriver à cette fin, nous utiliserons les perspectives qui sont sensibles aux singularités historiques et politiques de l'Etat et interrogerons les frontières entre les Etats et les sociétés. Les auteurs qui se sont appropriés cette approche ont étudié non seulement le côté oppressif de l'appareil d'Etat mais aussi son côté 'productif', celui qui produit du consentement, des citoyens et de la connaissance. Afin de mettre l'accent sur le côté productif de l'Etat, nous nous appuierons sur la littérature foucauldienne de la gouvernementalité. La perspective foucauldienne conceptualise l'Etat dans le cadre d'un réseau de pouvoir plus large qui ne s'intéresse pas seulement au contrôle d'un territoire mais cherche aussi à établir une forme de pouvoir et des règles pour gérer une population.⁵ Au lieu d'adopter un paradigme unidimensionnel et linéaire, nous opterons pour le cadre foucauldien qui nous permet de comprendre les multiples facettes des interventions de l'Etat dans les régions kurdes de la Turquie ; celles d'un Etat qui construit en même tant qu'il détruit. En outre, nous nous appuierons sur les recherches historiques comparatives qui analysent l'Etat en relation avec les structures sociales, le changement social et les politiques en adoptant une perspective qui met l'accent sur l'imbrication des changements survenus au niveau national avec le contexte historique du monde en mutation.⁶

2.2. La violence d'Etat

La disparition forcée et la migration forcée ne sont pas simplement deux types d'acte de l'appareil d'Etat mais aussi deux formes de violence d'Etat. Les recherches courantes sur la violence d'Etat ont adopté l'approche théorique développée par Benjamin et par Agamben. Ces derniers conceptualisent la violence non pas comme une anomalie extérieure à l'appareil

⁵ Graham Burchell, Colin Gordon and Peter Miller, *The Foucault Effect: Studies in Governmentality* (Chicago: University of Chicago Press, 1991) ; Mitchell Dean, *Governmentality : Power and Rule in Modern Society* (London: Sage, 1999) ; Jonathan Xavier Inda, dir., *Anthropologies of Modernity : Foucault, Governmentality, and Life Politics* (Wiley: Blackwell, 2005) ; Timothy Mitchell, « Society, Economy and the State Effect, » dans *State/Culture. State-Formation after the Cultural Turn*, dir. George Steinmetz (Ithaca New York: Cornell University Press, 1999), 76–97.

⁶ Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer and Theda Skocpol, dir., *Bringing the State Back in* (Cambridge: Cambridge University Press, 1985) ; Charles Tilly, *The Politics of Collective Violence* (New York: Cambridge University Press, 2003).

d'Etat mais comme partie intégrante de l'ordre politique et légal existant.⁷ Malgré la grande difficulté de définir la violence d'Etat, différents travaux ont tenté de conceptualiser cette notion pour mieux comprendre les stratégies meurtrières mises en œuvre de façon diverse et variée par les agents publics.⁸ En nous appuyant sur cette littérature, notre objectif est de souligner « la banalité de cette violence, extraordinaire en apparence, et de reconnaître l'exceptionnel dans les pratiques de force et de coercition de tous les jours »⁹ exercées contre la communauté kurde dans les années 1990.

Nous nous référerons également à la littérature portant sur le colonialisme et les études postcoloniales, qui ont permis de déceler « l'excès » de violence dans les colonies, excès qui, souvent, devient indélébile pour ses victimes immédiates dans le contexte d'un conflit ethnique/national.¹⁰ Des conflits nationaux et une répression exercée au nom de l'Etat illustrent les relations de pouvoir et d'exclusion constitutives de l'Etat-nation, du discours nationaliste et des relations coloniales.¹¹ Notre objectif n'est pas de déterminer si oui ou non le Kurdistan est une colonie mais d'adopter une approche plus sophistiquée vis-à-vis des caractéristiques et de formes de mise en œuvre de la violence d'Etat utilisée contre une minorité ethnique. Pour cette analyse, nous allons mobiliser de façon sélective les instruments et les concepts développés dans la littérature coloniale et les études postcoloniales.

2.3. Le corps

La disparition forcée et la migration forcée sont d'abord et avant tout des stratégies corporelles. Dans la lignée de l'approche de Michel Foucault qui conceptualise le corps comme le lieu, l'instrument et l'effet des relations de pouvoir, le corps est placé au centre d'un réseau plus large de pouvoir politique, de stratégies violentes et des méthodes productives. Cette approche, qui soulève d'importantes questions à la fois sur les

⁷ Walter Benjamin, « On the Critique of Violence, » dans *Reflections, Essays, Aphorisms, Autobiographical Writings*, dir. Peter Demetz (New York: Schocken Books, [1920] 1995) ; Giorgio Agamben, *State of Exception* (Chicago: University of Chicago Press, 2005).

⁸ Fernando Coronil et Julie Skurski dir., *States of Violence* (Ann Arbor: University of Michigan Press, 2006) ; Veena Das et Deborah Poole, dir., *Anthropology in the Margins of the State* (Santa Fe: School of American Research Press, 2004) ; Valentine E. Daniel, *Charred Lullabies* (Princeton: Princeton University Press, 1996) ; Gordon, F. Avery *Ghostly Matters. Haunting and the Sociological Imagination* (Minneapolis and London: University of Minneapolis Press, 2008).

⁹ Fernando Coronil et Julie Skurski, Ibid., 3.

¹⁰ Thomas Blom Hansen et Finn Stepputat, « Sovereignty Revisited, » *Annual Review of Anthropology* 35, (2006) : 303.

¹¹ Thomas Blom Hansen et Finn Stepputat, dir., *States of Imagination. Ethnographic Explorations of the Post-Colonial State* (Durham and London: Duke University Press, 2001) ; Gurinder K. Bhambra, *Rethinking Modernity. Postcolonialism and the Sociological Imagination* (London: Palgrave Macmillan, 2007) ; Thomas Blom Hansen et Finn Stepputat, dir., *Sovereign Bodies. Citizens, Migrants, and States in the Postcolonial World* (Princeton and Oxford: Princeton University Press, 2005) ; Frederick C. Cooper, *Colonialism in Question. Theory, Knowledge, History* Berkeley Los Angeles London: University of California Press, 2005) ; Frederick C. Cooper et Ann-Laura Stoler, dir., *Tensions of Empire. Colonial Culture in a Bourgeois World* (Berkeley: University of California Press, 1997).

biopolitiques et sur la souveraineté en tant que gestion de la vie et de la mort, est essentiel pour notre exposée.¹²

En outre, la représentation de la violence et les discours sur celle-ci sont également intimement liés aux débats sur le corps. Idelbar Avelar affirme que la torture comporte toujours « un surplus de cruauté » ; un aspect excessif, obscène et absurde exercé sur le corps.¹³ Comment serait-il possible de parler d'un tel surplus ? Comment pouvons-nous parler de ce qui est indélébile ? Afin de pouvoir approfondir notre analyse tout en reconnaissant le dilemme créé par ces deux questions, nous interpréterons les discours des personnes interviewées sous la lumière d'études soulignant les limites des témoignages recueillis, l'insuffisance ontologique du langage et l'incommensurabilité de l'expérience.¹⁴ Enfin, nous analyserons l'aspect socio-sexué des expériences du corps, aussi bien du point de vue du répertoire des pratiques violentes que du point de vue du partage des tâches qui s'en suit, en nous référant à la littérature sur le genre et la violence.¹⁵

2.4. La souveraineté

Le droit de tuer est au cœur de la notion de souveraineté. Traiter de la question des disparitions forcées et de la migration forcée en nous référant à la notion de souveraineté facilitera la compréhension de la logique inhérente à ces stratégies violentes. Les stratégies violentes qui ouvrent la voie à l'état de non-droit, à la brutalité et à la cruauté ne surviennent pas en dehors du ressort de l'Etat comme des pratiques atypiques extérieurs ; elles sont au contraire mises en œuvre par l'Etat-même.¹⁶ Les politiques de la vie et les politiques de la mort (thanatopolitiques) sont les deux facettes du même pouvoir politique.¹⁷ Cette façon particulière de conceptualiser la souveraineté pourrait être définie comme l'examen de *la souveraineté de fait*, c'est-à-dire de l'aptitude/la capacité à/de tuer, de punir et de discipliner

¹² Luther H. Martin, Huck Gutman and Patrick H. Hutton, *The Technologies of the Self: A Seminar with Michel Foucault* (Amherst: The University of Massachusetts, 1988). Michel Foucault, « Governmentality, » dans *The Foucault Effect : Studies in Governmentality*, dir. Graham Burchell, Colin Gordon et Peter Miller (Chicago : University of Chicago Press, 1991), 87-104 ; Thomas Lemke, *Biopolitics. An Advanced Introduction* (New York London: New York University Press, 2011) ; Martha Kaplan, « Panopticon in Poona : An essay on Foucault and Colonialism, » *Cultural Anthropology* 10, no. 1 (1995) : 85-98.

¹³ Idelbar Avelar, *Letter of Violence. Essays on Narrative, Ethics and Politics* (New York: Palgrave Macmillan, 2004).

¹⁴ Annette Wieviorka, *L'ère du témoin* (Paris : Plon, 1998) ; Jean Amery, *Suç ve Kefaretin Ötesinde. Alt Edilmişliğin Üstesinden Gelme Denemeleri* (Istanbul: Metis, 2005) ; Marc, Nichanian, *Edebiyat ve Kötülük* (Istanbul: İletişim, 2011).

¹⁵ Veena Das, *Life and Words. Violence and the Descent into the Ordinary* (Berkeley Los Angeles London: University of California Press, 2007) ; Nira Yuval-Davies, *Gender and Nation* (London : Sage Publications, 1997) ; Judith Butler, *Precarious Life. The Powers of Mourning and Violence* (London New York : Verso, 2006).

¹⁶ Veena Das et Deborah Poole, *Ibid.*, 7.

¹⁷ Giorgio Agamben, *Homo Sacer. Sovereign Power and Bare Life* (Stanford, CA : Stanford University Press, 1998) ; Jacques Derrida, « Force of Law : The Mystical Foundation of Authority, » dans *Deconstruction and the Possibility of Justice*, dir. Drucilla Cornell, Michel Rosenfeld, et David Grey Carlson (New York : Routledge, 1992), 3-67 ; Achille Mbembe, « Necropolitics, » *Public Culture* 15, no. 1 (2003) : 11-40 ; Begona Aretxaga, « Maddening States, » *Annual Review of Anthropology* 32, (2003) : 393-410.

avec impunité partout où la souveraineté existe et exercée au lieu de l'examen d'une souveraineté fondée sur des idéologies formelles de droit et de la légalité. Cela n'exclut pas les études portant sur la pratique du droit mais pourrait permettre de réorienter ces études afin qu'elles se distancient du droit en tant que corps de texte ou encore en tant que spectacle des salles d'audiences pour se centrer sur les notions plus quotidiennes de justice, de « conscience légale et de sanction telles qu'elles se produisent dans la vie de tous les jours. »¹⁸ Notre exposé s'appuie sur un tel cadre théorique de la souveraineté ; par conséquent, nous soutenons que les pratiques meurtrières mises en œuvre sous l'état d'exception, ne sont pas des anomalies contingentes et révèlent au contraire des informations importantes sur le fonctionnement quotidien de l'appareil d'Etat. Nous défendons que la disparition forcée et la migration forcée survenant à la marge mettent en lumière la structure de l'Etat turc et du nationalisme du centre-même.

2.5. L'espace

Tel qu'il serait démontré dans les chapitres suivants, les disparitions forcées, la migration forcée et les interventions urbaines sont avant tout des stratégies spatiales. Henri Lefebvre reconceptualise l'espace comme une entité dynamique, transformative et politique. D'autres chercheurs, dans la lignée de l'approche développée par Lefebvre, soulignent également la production de la spatialité sociale et la relation dynamique « entre la construction sociale de l'espace et la construction spatiale du sociale ». ¹⁹ L'espace ne fait pas que définir les formes et le contenu de la violence d'Etat, il est lui-même façonné par ceux-ci. De plus, suivant la perspective de la « localisation des stratégies meurtrières », ces stratégies façonnent et refaçonnent l'appareil d'Etat en incorporant ses stratégies et en en devenant partie intégrante. De ce fait, la littérature critique sur l'espace²⁰ sera ici élaborée afin de développer une analyse pluridimensionnelle des disparitions forcées, de la migration forcée et des interventions urbaines de Şırnak et d'Istanbul.

De même, nous conceptualiserons l'espace en tant que terrain dynamique des luttes sur la mémoire. Pierre Nora et Maurice Halbwachs soulignent la centralité de l'espace et des caractéristiques topographiques concrètes pour la mémoire collective. La mémoire collective

¹⁸ Thomas Blom Hansen et Finn Stepputat, « Sovereignty Revisited, » *Annual Review of Anthropology* 35, (2006) : 297.

¹⁹ Doreen Massey, *Space, Place and Gender* (Minneapolis: University of Minnesota Press, 1994).

²⁰ Stephen Graham, *Cities Under Siege. The New Military Urbanism* (London New York: Verso, 2011) ; Lesley Gill, *Teetering on the Rim. Global Restructuring, Daily Life, and the Armed Retreat of the Bolivian State* (New York: Columbia University Press, 2000) ; Neil Brenner, « Urban Governance and the Production of New State Spaces in Western Europe, 1960-2000, » *Review of International Political Economy* 11, no. 3 (2004) : 447-488 ; Pamela Moss, et Karen Falconer Al-Hindi, dir., *Feminisms in Geography. Rethinking Space, Place, and Knowledges* (New York : Rowman and Littlefield, 2008) ; Doreen Massey, *For Space* (Los Angeles : Sage, 2005).

étant produite et reproduite par les objets, les images, les monuments et les représentations, elle est intrinsèquement liée à l'espace et à la géographie sociale.²¹ Cette production devient plus visible pendant les temps de bouleversement et de violence, comme dans le cas de l'espace de notre terrain, à la fois à Şırnak et à Istanbul. L'analyse de la migration forcée est principalement fondée sur l'analyse de l'espace ; de celui du lieu d'origine et du lieu d'arrivée. La disparition forcée porte également un lien organique avec la spatialité puisque la géographie sociale d'un événement détermine le contenu de cet événement-même. Les interventions urbaines sont avant tout des politiques spatiales visant à reconfigurer à la fois matériellement et symboliquement certains quartiers particuliers. Pour une analyse nuancée des pratiques violentes d'Istanbul et de Şırnak, nous nous appuyerons sur les études qui établissent un lien entre la mémoire et l'espace.²²

3. L'arrière-plan historique et la conjoncture politique particulière des années 1990

Dans ce chapitre, nous essayerons de décrire l'évolution du conflit kurde en la plaçant dans un cadre plus large, à savoir la formation de l'Etat moderne. Pour ce faire, nous développerons une analyse historique centrée sur la transformation de l'appareil d'Etat et sur les préoccupations démographiques de la fin du 19^{ème} siècle. Puis, nous analyserons les débuts de la période républicaine et nous nous concentrerons plus particulièrement sur le régime politiques et les politiques militaires du contrôle de la population kurde. Enfin, nous décrirons la conjoncture politique particulière des années 1990 durant lesquelles la disparation forcée et la migration forcée ont eu lieu et le conflit kurde s'est intensifié.

3.1. La fin de l'Empire : Infiltrer le Kurdistan

La période correspondant à la fin de l'empire ottoman a été marquée par les efforts de transformation conçus comme réponse à la situation politique de la fin de siècle. De nombreux mouvements nationalistes se développaient ; l'empire était sous la pression de la compétition avec les puissances européennes; l'affaiblissement de l'autorité impériale

²¹ Maurice Halbwachs, *On Collective Memory* (Chicago : The University of Chicago Press, 1992) ; Pierre Nora, dir. *Les Lieux de Mémoire* (Paris : Gallimard, 1984) ; Pierre Nora, « Between Memory and History : Les Lieux de Mémoire , » "Between Memory and History : Les Lieux de Mémoire," *Representations. Special Issue : Memory and Counter-Memory* 26, (1989) : 7-24.

²² Cynthia E. Milton, « Defacing memory : (Un)tying Peru's memory knots, » *Memory Studies* 4, no. 2 (2011) : 190-205 ; . Avery Gordon, Ibid., David L.Eng et David Kazanjian, dir., *Loss : The Politics of Mourning* (Berkeley, University of California Press, 2003).

devenait un souci majeur ; et le besoin de réformes était débattu dans les cercles dirigeants.²³ La périphérie ou les marges de l'Empire, y compris le Kurdistan, sont devenus cruciales dans ce nouveau contexte. A travers un processus de réforme portant sur des questions relatives à l'éducation, à la bureaucratie, aux travaux publics, à la charité, à l'urbanisation, à la sécurité et à l'installation, l'Etat a tenté de pénétrer et d'infiltrer de façon plus prononcée son centre mais aussi, et ce de façon encore plus fiévreuse, ses zones périphériques.²⁴ Selon Martin van Bruinessen, la coexistence des efforts de centralisation et des effets de la décentralisation a marqué la région kurde pendant le 19^{ème} siècle.²⁵

Le nouveau département (*eyalet*) du Kurdistan créé en 1847 était composé de villes et de communes telles que Diyarbakır, Musul, Mardin, Siirt, Harput, Malatya, Besni, Arapgir, Van, Hakkari, Cezire, Bitlis, Muş, Dersim, et Erzurum, même si ses frontières étaient régulièrement modifiées.²⁶ L'abolition du système de *mir*, les campagnes militaires visant à punir les tribus rebelles et les mirs refusant de reconnaître la nouvelle autorité de l'Etat devenue plus effective, la sédentarisation obligatoire et les politiques d'impôt représentent une nouvelle campagne officielle pour la (re-)conquête de la région du Kurdistan.²⁷ Ces politiques de (re-)conquête ont contribué à la croissance de l'autorité politique des notables kurdes comme les *aghass* et les *sheikhs* (même s'ils sont en compétition constante entre eux) et l'intervention de l'Etat a conduit à la re-institutionnalisation du système tribal au Kurdistan.²⁸ Tout au long du 19^{ème} siècle, il y a eu de nombreux rebellions dirigés par les puissants leaders kurdes, à la fois par les *sheikhs*, et les *mirs*, comme Mir Muhammed à Rewanduz en 1835, Mir Bedirxan Beg à Botan entre 1839-1847, et Sheikh Ubeydullah Nehri à Botan en 1880.

Les nouvelles formes d'intervention de l'Etat ont également créé de nouvelles alliances. Pendant le règne de Sultan Abdulhamid II (1876-1909), une nouvelle milice irrégulière,

²³ Şükrü Hanioglu, *A Brief History of the Late Ottoman Empire* (Princeton Oxford : Princeton University Press, 2008) : 42-72.

²⁴ Un ensemble de travaux historiques révisionnistes sur la fin de l'Empire ottoman souligne les efforts de l'Etat pour devenir plus efficace et productif, au lieu de la traditionnelle interprétation soulignant la perte et la désintégration. Voir notamment Eugene L. Rogan, *Frontiers of the State in the Late Ottoman Empire, Transjordan, 1850-1921* (Cambridge: Cambridge University Press, 1999) ; Selim Deringil, *The Well-Protected Domains. Ideology and Legitimation of Power in the Ottoman Empire, 1876-1909* (London New York : IB Tauris, 1998) ; Nadir Özbek, *Osmanlı İmparatorluğu'nda Sosyal Devlet. Siyaset, İktidar ve Meşruiyet, 1876-1914* (Istanbul : İletişim, 2002) ; Ferdan Ergut, *Modern Devlet ve Polis. Osmanlı'dan Cumhuriyet'e Denetimin Toplumsal Diyalektiği* (Istanbul : İletişim, 2004) ; Jens Hanssen, *Fin de Siècle Beirut. The Making of an Ottoman Provincial Capital* (Oxford : Oxford University Press, 2005) ; Noëmi Lévy-Aksu, *Osmanlı İstanbulu'nda Asayiş 1879 – 1909* (Istanbul : İletişim, 2017).

²⁵ Martin Van Bruinessen, *Agha, Sheikh and the State. The Social and Political Structures of Kurdistan* (London: Zed Books, 1992), 269.

²⁶ Cuma Çiçek, « Devlet, Egemenlik, Kolektif Kimlikler ve Şiddet Rejimleri : Türkiye'nin Kürt Coğrafyasında Şiddet Rejiminin İnşası, » dans *Kıyam ve Kıtâl. Osmanlı'dan Cumhuriyet'e Devletin İnşası ve Kolektif Şiddet*, dir. Ümit Kurt et Güney Çeğin (Istanbul : Tarih Vakfı, 2015), 307.

²⁷ Cuma Çiçek, *Ibid.*, 306-307.

²⁸ Bruinessen, *Ibid.*, 200.

composée de tribus kurdes spécialement choisies, a été formée. Cette nouvelle milice dénommée la Cavalerie Légère d'Hamidiye poursuivait plusieurs objectifs. Premièrement, la dépossession des Arméniens dont le contrôle politique était un impératif selon l'élite ottomane. Deuxièmement, la Cavalerie Légère d'Hamidiye, active pendant plus de trente ans, avait un rôle crucial à jouer pour ramener la région sous le contrôle direct de l'autorité ottomane. Enfin, dans le cadre d'une « mission civilisatrice » plus large, les régiments d'Hamidiye étaient envisagés comme l'un des moyens de transformer les tribus barbares en fidèles citoyens ottomans.²⁹

Ce discours de transformation des populations sauvages et barbares en citoyens civilisés et productifs évoque *la mission civilisatrice* de la perspective coloniale. La *distance morale et la supériorité morale* de l'élite ottomane tout au long de la fin du 19^{ème} siècle à travers l'affection paternaliste et les stratégies discursives fondées sur l'éducation et les travaux publics ont produit non seulement des mécanismes violents et disciplinaires mais aussi des mécanismes de domestication.³⁰ Dans la lignée des chercheurs comme Selim Deringil, Ussama Makdisi et Barış Ünlü, analysant la fin de l'Empire ottoman en mobilisant les instruments théoriques et analytiques des études post coloniales,³¹ nous soutenons que ce cadre conceptuel, s'il est mis en œuvre de façon sélective et critique, sera extrêmement fructueux. Tout d'abord, la *distance morale* de l'élite dirigeante est beaucoup plus déterminante dans le contexte des zones périphériques vis-à-vis des communautés non-musulmanes et, à partir du début du 20^{ème} siècle, vis-à-vis des communautés non-turques. Ensuite, la violence et la coercition d'Etat dans ces zones périphériques est considérablement plus élevée que dans les autres régions de l'Empire et le reste tout au long de l'ère républicaine. De ce fait, nous défendons que le cadre théorique des études postcoloniales, utilisé de façon critique et sélective, offre un terrain fructueux pour analyser le Kurdistan. Ceci est vrai surtout pour le 20^{ème} siècle où la création de l'Etat-nation était fondamentalement déterminée par une obsession d'homogénéité.

²⁹ Janet, « Power in the Periphery. The Hamidiye Light Cavalry and the Struggle Over Ottoman Kurdistan, 1890-1914, » (PhD diss., Princeton University, 2002), 91.

³⁰ Selim Deringil, « 'They Live in a State of Nomadism and Savagery' : The Late Ottoman Empire and the Post-Colonial Debate, » *Comparative Studies in Society and History* 45, no. 2 (2003) : 340.

³¹ Selim Deringil, Ibid., 307; Ussama Makdisi, « Ottoman Orientalism, » *The American Historical Review* 107, no. 3 (2002) : 768-796 ; Barış Ünlü, « Kürdistan/Türkiye ve Cezayir/Fransa: Sömürge Yöntemleri, Şiddet ve Entelektüeller, » dans *Türkiye'de Siyasal Şiddetin Boyutları*, dir. Güney Çeğin et İbrahim Şirin (Istanbul : İletişim, 2014), 403-435.

3.2. La Génocide, les massacres et les rébellions : l'obsession d'homogénéité

Le pouvoir politique du Comité de l'Union et du Progrès (İttihat ve Terakki Cemiyeti – CUP)³² a eu un effet extraordinaire. Fondée sur la notion scientifique de modernité, les préoccupations démographiques, les méthodes d'ingénierie sociale, les anxiétés ethniques et le nationalisme Turc émergent, un nouveau pouvoir politique a vu le jour. Le contexte politique de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle, y compris les guerres, les hostilités ethno-politiques et les préoccupations sécuritaires ont également facilité la mise en place des politiques de CUP. De ce point de vue, le génocide arménien est l'événement le plus significatif pour la région du Kurdistan. Au mois d'avril 1915, certains Arméniens dont 262 intellectuels de renommés ont été déportés de leur terre natale. Puis, il y a eu les ordres de Talat Pacha pour la déportation intégrale de tous les arméniens vers la région de Der ez-Zor dans le désert syrien et l'envoi devant la cour martiale de tout musulman ayant collaboré avec les Chrétiens. Le 30 Mai 1915, le Parlement a adopté une loi « [...] autorisant l'armée à procéder à ce fait accompli et à déléguer sa mise-en-œuvre quotidienne à la 'Direction pour l'Installation des Tribus et des Immigrés' (*İskân'ı Aşâir ve Muhacirîn Müdüriyeti*). Le génocide arménien a ainsi officiellement commencé. »³³ Suivant une radicalisation cumulative du processus de déportation,³⁴ les persécutions et les massacres sont devenues courantes dans les provinces comme Van, Muş, Harput, Bitlis, Elazığ, Sivas, Urfa, Mardin, Diyarbakır, Erzurum et Adıyaman, fortement peuplées par les Arméniens. Les propriétés des Arméniens ont été partiellement confisquées par l'Etat mais les populations locales se sont aussi emparées de ces biens.³⁵ Martin van Bruinessen soutient que ce n'est qu'après la déportation et les massacres des Arméniens et d'autres groupes de population chrétienne et hérétique que les provinces de l'est ont commencé à être envisagées comme le Kurdistan.³⁶

Le nouveau nationalisme kurde a dû cependant faire face à l'agressif nationalisme turc du régime kémaliste. L'intelligentsia kémaliste partageait la notion de modernité civilisée de CUP qui revenait à domestiquer les segments non-Turcs de la société par des moyens

³² Voir Eric Jan Zürcher, « The Ottoman Legacy of the Turkish Republic: An Attempt at a New Periodization, » *Die Welt des Islams*, no. 32 (1992) : 237-253 ; Eric Jan Zürcher, *Milli Mücadelede İttihatçılık* (Istanbul : İletişim, 2005) ; Uğur Ümit Üngör, « Geographies of Nationalism and Violence: Rethinking Young Turk 'Social Engineering', » *European Journal of Turkish Studies, Demographic Engineering Part 1*, no. 7 (2008) <https://ejts.revues.org/2583>.

³³ Uğur Ümit Üngör, Ibid., paragraphe 23.

³⁴ Donald Bloxham, *The Great Game of Genocide. Imperialism, Nationalism and the Destruction of the Ottoman Armenians* (New York : Oxford University Press, 2015), 96.

³⁵ Taner Akçam et Ümit Kurt, *Kanunların Ruhu. Emval-i Metruke Defterlerinde Soykırımın İzini Sürmek* (Istanbul : İletişim, 2012) ; Ümit Kurt, « Varlık ve Yokluk Kıskaçında Ermeniler : 1915 Ermeni Kırımı'nın Ekonomik Şiddet Boyutu, » dans *Türkiye'de Siyasal Şiddetin Boyutları*, dir. Güney Çeğin et İbrahim Şirin (Istanbul: İletişim, 2014), 79-128 ; Uğur Ümit Üngör et Mehmet Polatel, *Confiscation and Destruction. The Young Turk Seizure of Armenian Property* (New York : Continuum, 2011).

³⁶ Martin van Bruinessen, Ibid., 26.

disciplinaires et violents et en adoptant le concept de la « lutte entre les races ».³⁷ Cette perspective a été réitérée et rendue plus sophistiquée par le régime kémaliste tout au long des années 1930.³⁸ La *distance morale* et la *supériorité* mise en avant par cette perspective est frappante et aussi signifie que l'alliance fragile établie pendant la Première Guerre mondiale et dans la période d'après-guerre entre les Kurdes et les Kémalistes était arrivée à sa fin. Après la déclaration de la République, au lieu de l'autonomie promise par les haut-cadres Kémalistes, la communauté kurde a fait l'expérience d'une forme de réforme (*inkılap*), de répression et d'assimilation.³⁹ La réponse immédiate des Kurdes à ces politiques a été le soulèvement populaire ou les rébellions sporadiques. Hamit Bozarslan définit les années allant de 1923 à 1938 comme « la période de la radicalisation et des révoltes » et souligne l'importance de 3 rébellions ; la Rébellion de Sheikh Sait en 1925, la Rébellion d' Ararat (Ağrı) en 1930 et la Rébellion de Dersim de 1936-1937 comme les principaux événements ayant profondément marqué à la fois la communauté kurde et l'Etat turc.⁴⁰

Dans le cadre de la mission civilisatrice, les politiques de (re-)peuplement ont également été mobilisées. La population kurde a fait l'objet de trois grandes vagues de déportation/de migration forcée. En 1916, les déportées de la première vague ont subi les sévères conditions de la guerre et du climat. La seconde vague a eu lieu juste après la création de la république et la Rébellion de Sheikh Sait, survenue en 1925-1927 où de nombreux déportés se sont retournés en l'espace de deux ans. La troisième vague, la plus sophistiquée, a eu lieu en 1934, pendant le régime du parti unique consolidé et les déportées n'ont pas pu retourner chez eux jusqu'en 1950.⁴¹ Les études portant sur ces vagues de déplacement de population montrent que 25.381 citoyens représentant 5074 ménages provenant de provinces ayant une population composée essentiellement de kurdes ont été déplacés et réinstallés à l'ouest de la Turquie.⁴² « Comme en Allemagne, en Croatie, en Hongrie et Roumanie, la racialisation de l'identité nationale a été utilisée en Turquie pour faire valoir l'unité sur la diversité et accroître l'efficacité de l'administration. »⁴³ Au premier abord, les deux missions semblent être réalisées avec succès à la fin des années 1930.

³⁷ François Georgeon, *Türk Milliyetçiliğinin Kökenleri* (Istanbul : İletişim, 2005), 95.

³⁸ Mesut Yeğen, « The Kurdish question in Turkey: denial to recognition, » dans *Nationalisms and Politics in Turkey. Political Islam, Kemalism and the Kurdish issue*, dir. Marlies Casier et Joost Jongerden (London New York : Routledge, 2011), 68.

³⁹ Mesut Yeğen, *Ibid.*, 72-74.

⁴⁰ Hamit Bozarslan, « Kurds and the Turkish State, » dans *The Cambridge History of Turkey, Volume 4, Turkey in the Modern World*, dir. Reşat Kasaba (Cambridge : Cambridge University Press, 2008), 339.

⁴¹ Uğur Ümit Üngör, *Ibid.*, 166.

⁴² Mesut Yeğen, *Ibid.*, 73.

⁴³ Daniel Woodley, *Fascism and Political Theory. Critical Perspectives on Fascist Ideology* (London New York : Routledge, 2010), 209.

3.3. La guerre, la lutte armée et *serhildan*: Défier l'Etat Turc

Il existe une période de stagnation après la rébellion de Dersim de 1937-1938. Cette période est définie par Hamit Bozarslan comme une période de silence⁴⁴ et elle durera jusqu'aux années 1960. Tout au long des années 1960 et 1970, de nombreux mouvements kurdes, défendant une large variété de politiques allant de l'autonomie à l'indépendance du Kurdistan, ont prospéré surtout dans les couches kurdes urbains.⁴⁵ Partiya Karkerên Kurdistan (PKK), incubant à partir des années 1970, a suivi un chemin très différent. Le PKK s'est différencié des mouvements kurdes précédents par sa détermination à utiliser la guérilla pour atteindre son objectif : la destruction simultanée du colonialisme dans les quatre parties du Kurdistan divisé (la Syrie, la Turquie, l'Iran et l'Iraq) et la création du Kurdistan 'indépendant, unifié et démocratique'. Deuxièmement, PKK s'est positionné en face des relations du réseau tribal⁴⁶ et s'est organisé principalement parmi les pauvres ruraux de la région kurde. Troisièmement, l'origine idéologique et politique de PKK est issue de la gauche turque et le PKK est à la fois un produit et une critique des mouvements révolutionnaires turcs des années 1970. Enfin, leur vision de résistance contre le colonialisme comprenait une stratégie violente contre certains segments de la société kurde, « ceux qui ont intériorisé le colonialisme ».⁴⁷

La lutte des organisations Kurdes a été interrompue par le coup d'Etat du 12 Septembre 1980. Le coup d'état a déclenché une vague de violence contre tous les mouvements d'opposition avec un *excès de cruauté* particulier pour les mouvements de gauche et les kurdes. Avec la nouvelle constitution de 1982 niant totalement les demandes politiques des Kurdes, le coup d'Etat a aussi institutionnalisé une approche militariste et monolithique.⁴⁸ Le PKK a répondu au coup d'Etat de deux manières - ce qui lui a apporté du prestige et a montré « la détermination » de l'organisation à l'ensemble de la population kurde : Le 15 Août 1984, PKK a organisé des attaques armées réussies à Eruh (commune de Siirt) et à Şemdinli (commune de Hakkari). Parallèlement, les haut-cadres de PKK prononçaient des discours

⁴⁴ Hamit Bozarslan, *Ibid.*, 343.

⁴⁵ Cengiz Güneş, *Türkiye'de Kürt Ulusal Hareketi. Direnişin Söylemi* (Ankara : Dipnot, 2013), 95-153. Voir. Azat Zana Gündoğan, « *The Kurdish Political Mobilization in the 1960s : The Case of 'the Eastern Meetings'* », Msc Thesis, Middle East Technical University, 2015) ; Martin Van Bruinessen, « Türkiye Kürtleri », dans *Kürdistan Üzerine Yazılar* (Istanbul : İletişim, 2015), 302-312 ; Hamit Bozarslan, « Türkiye'de Kürt Sol Hareketi », dans *Modern Türkiye'de Siyasi Düşünce, Sol*, dir. Murat Gültekinçil (Istanbul : İletişim, 2008), 1169-1207.

⁴⁶ Martin van Bruinessen, « Gerilla Savaşı ve Siyasi Cinayet Arasında: Kürdistan İşçi Partisi », dans *Kürdistan Üzerine Yazılar*, (Istanbul : İletişim, 2015), 318-319.

⁴⁷ Joost Jongerden et Ahmet Hamdi Akkaya, « Born from the Left: The making of the PKK », dans *Nationalisms and Politics in Turkey. Political Islam, Kemalism and the Kurdish issue*, dir. Marlies Casier et Joost Jongerden (London New York : Routledge, 2011), 124 ; Hamit Bozarslan, « 'Neden Silahlı Mücadele?' : Türkiye Kürdistanı'nda Şiddeti Anlamak », dans *Türkiye'de Siyasal Şiddetin Boyutları*, dir. Güney Çeğin et İbrahim Şirin (Istanbul : İletişim, 2014), 25.

⁴⁸ Murat Belge, *Türkiye Dünyanın Neresinde ?* (Istanbul : Birikim, 1997), 113.

politiques devant les tribunaux et une « résistance dans la prison », dont la plus connue est celle de la prison militaire de Diyarbakır, s'organisait.⁴⁹

Pendant cette première période, dans les discours officiels, le PKK était décrit comme « un petit groupe de bandits » et il y était affirmé que « sa tête sera écrasée très rapidement ».⁵⁰ Ignorer le PKK est cependant devenu difficile au début des années 1990 et ce pour plusieurs raisons : la croissance constante du soutien populaire à la guérilla ; l'apparition de nouveaux opposants collectifs à travers l'expression des demandes politico-légales à l'intérieur de nouveaux partis politiques qui entretiennent un lien étroit avec la ligne politique de PKK ;⁵¹ et le succès militaire inattendu de PKK. Par conséquent, de nombreuses transformations ont vu le jour. Tout d'abord, le régime de l'Etat d'Urgence (Olağanüstü Hal – OHAL) et la Préfecture Régionale d'OHAL ont été mis en place.⁵² La Préfecture Régionale d'OHAL a été dotée de pouvoirs extrêmement larges ; de même avec l'aide d'une série de décret-loi, les actes et les pratiques des préfectures ont été légalement protégés par une impunité totale. Ensuite, l'appareil militaire a été restructuré afin de mettre en place une stratégie intégrée restructurant conformément aux principes de « guerre irrégulière ».⁵³ De même, les brigades contre-insurrection de l'Unité de L'Intelligence et d'Anti-terreur de la Gendarmerie (Jandarma İstihbarat ve Terörle Mücadele Birimi – JITEM) et les équipes d'Hizbullah, créées, soutenues et ignorées par les différentes institutions de l'appareil d'état ont augmenté considérablement la mise en place de stratégies violentes dans la région kurde. Enfin, le nombre de gardiens de village a considérablement augmenté et tout au long des années 1990, le ressort de leur action a été constamment élargi.⁵⁴ La réponse des Kurdes, mobilisés autour du PKK était *serhildan* (intifada – révolte en Kurde). La première révolte a commencé lors des funérailles d'un guérilla, Kamuran Dündar, qui avait été tué par balle près de Nusaybin le 15 Mars 1990. Les personnes qui avaient réclamé le corps à la gendarmerie avait pris le corps, l'avaient enterré comme il se doit et avaient marché jusqu'au centre-ville en scandant des slogans en soutien au PKK. Les forces de sécurité ont ouvert le feu sur les manifestants. PKK, de son côté, a lancé

⁴⁹ Welat Zeydanlıoğlu, « Torture and Turkification in the Diyarbakır Military Prison, » dans *Rights, Citizenship & Torture : Perspectives on Evil, Law and the State*, dir. Welat Zeydanlıoğlu et John T. Parry (Oxford: Inter-Disciplinary Press, 2009), 73-92.

⁵⁰ Hasan Cemal, *Kürtler* (Istanbul : Doğan Kitap, 2003), 77.

⁵¹ Pour le concept de nouveaux défis collectifs, voir Nicole F. Watts, *Sandıkla Meydan Okumak. Türkiye'de Kürtlerin Siyasi Yolculuğu* (Istanbul : İletişim, 2014), 85-113.

⁵² Dans l'ordre chronologique, Hayri Kozakçıoğlu (1987-1991), Mehmet Necati Çetinkaya (1991-1992), Ünal Erkan (1992-1996), Necati Bilican (1996-1998), Aydın Arslan (1998- 1999) et Gökhan Aydın (1999-2002) étaient Gouverneur Régional de l'Etat d'Urgence.

⁵³ Evren Balta Pakar, « Dış Tehditten İç Tehdide : Türkiye'de Doksanlarda Ulusal Güvenliğin Yeniden İnşası, » dans *Türkiye'de Ordu, Devlet ve Güvenlik Siyaseti*, dir. Evren Balta Pakar et İsmet Akça (Istanbul: Bilgi University Press, 2013), 413-415.

⁵⁴ Evren Balta, Murat Yüksel, et Yasemin Acar, *Geçici Köy Koruculuğu Sistemi ve 'Çözüm Süreci'* (Istanbul : Süreç Araştırma Merkezi, 2015), 25.

un appel pour que les corps ou ce qui reste des guérillas soient réclamées, quel que soit le risque.⁵⁵

Il y a eu un *état d'exception* permanent au Kurdistan tout au long du 20^{ème} siècle. L'excès de violence et de cruauté mise en œuvre dans les années 1990 est le résultat de la 'banalité des mesures extraordinaires'.⁵⁶ La mise en œuvre constante de mesures extraordinaires doit être conceptualisée dans le cadre de la crise de la souveraineté. Dans les années 1990, un réseau complexe de politiques de domestication, de tuerie, de formation d'alliance, de torture, de dislocation et de soutien a été mise en place contre la société kurde. Les disparitions forcées et la migration forcée doivent être replacées dans ce contexte plus large.

4. Disparition forcée et migration forcée : la terminologie, les modèles et effets

La nouvelle doctrine militaire qui fut annoncée en 1991 a été mise en pratique dès 1993 et demeure être en vigueur. Selon cette doctrine, « [...] l'objet a été la destruction de l'environnement du PKK à la fois par *contraction* (déplacement de la population) et la *pénétration* (déploiement des forces spéciales qui pratiquent les principes d'une guerre de mouvement, pénètrent dans l'espace du PKK, tout en emprisonnant les peuples qui y vivent dans le système des gardiens de village ». ⁵⁷ Force est de noter que la nouvelle doctrine, tout comme les formes de violence qui en découlent, ne sont pas une particularité de la Turquie. De ce fait, ce chapitre a pour but de fournir une base terminologique et matérielle pour pouvoir définir diverses formes de violence qui se manifestent sous forme de disparition et migration forcées, et ce, dans les contextes local et global.

4.1. Définir les formes de l'état de violence : définition, terminologie et rhétorique

Définir les formes de l'Etat de violence n'est guère un processus neutre et dépolitisé puisque « la violence s'implique elle-même dans la définition de violence ». ⁵⁸ Divers discours créent la rhétorique de violence : d'une part, ils définissent et rendent visibles certaines formes de violence et, d'autre part, ils obscurcissent et éliminent certaines d'autres. Malgré la réputation répandue du Décret de Nuit et Brouillard (*Nacht und Nebel*), les cours de Nuremberg s'avérèrent réticentes à définir la disparition forcée. De même, arriver à faire insérer une

⁵⁵ Gengiz Güneş, Ibid., 207.

⁵⁶ Fernando Coronil et Julie Skurski, Ibid., 3.

⁵⁷ Joost Jongerden, *The Settlement Issue in Turkey and the Kurds. An Analysis of Spatial Policies, Modernity and War* (Leiden Boston : Brill, 2007), 91 .

⁵⁸ Fernando Coronil et Julie Skurski, Ibid., 6.

définition de ce crime dans le droit international ne fut guère un processus facile.⁵⁹ Bien que le crime ait été systématiquement commis par plusieurs États, un instrument contraignant juridiquement portant directement sur ledit crime ne fut pas longtemps adopté.

Les appels persistants des défenseurs des droits de l'homme ont débouché en 2006, sur l'adoption d'un premier instrument interdisant juridiquement les disparitions forcées : *la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* (ci-après « la Convention »).⁶⁰ Selon l'Article 2 de la Convention la « disparition forcée » est définie comme le suit :

« Constitue une disparition forcée l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté d'une personne, dans des conditions la soustrayant à la protection de la loi, par un ou plusieurs agents de l'État ou par une personne ou un groupe de personnes agissant avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement des autorités de l'État, lorsque ces agissements sont suivis de sa disparition et accompagnés soit du déni de la reconnaissance de la privation de liberté soit de la dissimulation du sort qui lui a été réservé ou de l'endroit où elle se trouve. »⁶¹

La définition de la Convention constituera la base de cette recherche pour maintes raisons : non seulement parce qu'elle est le premier instrument contraignant, mais aussi parce qu'elle offre une large définition de victime. Etant donné les aspects en faveur des victimes tels que les obligations incombées aux États, l'insertion, dans le document, des « agissements » de la part d' « un ou plusieurs agents de l'État ou par une personne ou un groupe de personnes agissant avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement des autorités de l'État », ainsi que l'accent mis sur le recours judiciaire et les suggestions sophistiquées portant sur les mécanismes de contrôle sont d'autres raisons pour lesquelles la Convention est choisie comme base de cette thèse.

Contrairement au régime de réfugiés qui est discuté depuis les années 1950, le statut des personnes déplacées internes (PDI) est généralement sous-estimé.⁶² Les PDI sont laissées à la merci de leurs propres gouvernements sans disposer d'une protection forte fournie par une structure légale ou des institutions internationales. Le gouvernement est généralement une partie du conflit qui débouche sur le déplacement et de ce fait, les PDI sont considérées non

⁵⁹ Marthe Lot Vermeulen, *Enforced Disappearances. Determining State Responsibility under the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance* (Cambridge : Intersentia, 2011), 4-5.

⁶⁰ Dalia Vitkauskaitė-Meurice et Justinas Zilinkas, « The Concept of Enforced Disappearance in International Law, » *Jurisprudence* 2, no. 120 (2010) : 207. La Convention est entrée en vigueur en décembre 2010 et la République de la Turquie ne l'a pas encore signée.

⁶¹ Le Comité de Disparition forcée de l'ONU, *Convention internationale de toutes les personnes contre les disparitions forcées*, 2012, 8. URL : http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CED/Session4/CED-C-FRA-1_fr.pdf. Consulté le 25 novembre 2015.

⁶² Louis Kriesberg, « Changing Forms of Coexistence, » dans *Reconciliation, Justice and Coexistence : Theory and Practice*, dir. M. Abu-Nimer (Lanham : Lexington, 2001), 49.

pas comme victimes par le gouvernement, mais bien comme partisans dudit conflit.⁶³ C'est à la fin d'une lutte à longue haleine menée par divers acteurs que le premier document légal définissant les PDI a été les Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (Principes).⁶⁴ Même s'il s'agit d'un document non contraignant, l'adoption des Principes a donné un nouvel élan actions dans ce champ. Selon le deuxième article de l'Introduction (Portée et Objectifs) les PDI sont :

« [...] des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État. »⁶⁵

Dans cette thèse, nous allons employer le terme « migration forcée » au lieu de « déplacement interne » puisque le premier offre une meilleure représentation de la coercition qui est un composant de l'action dans le contexte du conflit kurde contre la dépolitisation du processus. En revanche, nous allons employer le terme PDI par référence aux citoyens qui ont été sujet à la migration forcée en Turquie.

4.2. Modèles, structures et expériences dans le contexte global

La stratégie de la disparition forcée est une stratégie abandonnement déployée, notamment dans le contexte de l'après-coup militaire en Amérique du sud, au miroir de son modèle précurseur Nazi. De nombreux pays, tels que le Brésil, l'Uruguay, la Chili, le Guatemala, El Salvador, la Mexique, la Colombie et le Honduras ont été tous théâtres de disparitions forcées. Notamment en Argentine, le phénomène de disparitions forcées –approximativement 30 milles personnes selon les ONG argentines– a été devenu visible grâce à l'action des *Madres de Plaza de Mayo* (les Mères de la Place de Mayo). Cette stratégie a été également déployée par l'Organisation de l'Armée Secrète contre les mouvements anticolonialistes au cours de la guerre d'indépendance algérienne et par le gouvernement pendant la guerre civile algérienne 1991 et 2002, ainsi que par les Etats et les organisations paramilitaires dans le contexte du démantèlement de la Yougoslavie entre 1991 et 2001 ; et, lors de la Seconde guerre de la Tchétchénie en Russie entre 1999 et 2009.⁶⁶ Les pays tels que le Bangladesh,

⁶³ Bilgin Ayata et Deniz Yükeker , « A Belated Awakening: National and International Responses to the Internal Displacement of Kurds in Turkey, » *New Perspectives on Turkey* 32, no. 6 (2005) : 5-42.

⁶⁴ Pour plus de détails voir : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/IDPersons/Pages/Standards.aspx>. Consulté le 19 novembre 2015.

⁶⁵ UN Commission on Human Rights, 1998, *Guiding Principles on Internal Displacement*, URL : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G98/104/93/PDF/G9810493.pdf?OpenElement> . Consulté le 18 novembre 2015.

⁶⁶ Jeremy Sarkin, et al., *Bosnia and Herzegovina. Missing Persons from the Armed Conflicts of the 1990s : A Stocktaking* (Sarajevo : International Commission on Missing Persons, 2014) ; Human Rights Watch, *Algeria, Time for Reckoning*.

l'Inde, le Mali, le Pakistan, le Sri Lanka, l'Iran, le Soudans, l'Irak et la Syrie sont les théâtres contemporains des disparitions forcées.⁶⁷ Les pratiques dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme » tels que les circuits légaux et illégaux, les détentions illégales, et les restitutions extraordinaires qui sont également considérées comme disparitions forcées, mettent en exergue que cette stratégie persiste même « au cœur des démocraties » comme c'est les cas des États-Unis, du Royaume-Uni et l'Allemagne depuis 2001.⁶⁸

A l'échelle mondiale, 38 million de personnes sont déplacées depuis janvier 2015.⁶⁹ Dans le contexte global, les chiffres élevés des migrations des zones de conflits actuels, tels que le Yémen, la Syrie, la Somalie, le Soudan du sud, l'Irak et l'Ukraine révèlent la dimension massive de la migration forcée.⁷⁰ A part ces exemples contemporains et conflits récents, la migration forcée a été massivement pratiquée dans plusieurs pays de l'Amérique du sud, allant du Guatemala et la Mexique, du Peru à la Colombie, et également dans le contexte la guerre de l'ex-Yougoslavie, notamment en Bosnie au cours des dernières décennies. Tout comme les disparitions forcées, les migrations forcées sont loin d'être un vestige amer du passé : elles demeurent une question épineuse contemporaine.

4.3. Les disparitions forcées et migrations forcées dans le contexte local : actions, effets et espace

Même si les travaux menés par plusieurs ONG importantes ont fourni un fond solide pour les disparitions forcées, il n'y a pas encore une liste précise, exacte et consensuelle sur ces dernières en Turquie. Centre pour Vérité Justice Mémoire (Hakikat Adalet Hafiza Merkezi – Hafiza Merkezi) a examiné les listes fournies par toutes les institutions qui mènent des recherches dans ce domaine et a préparé une liste non-conclusive des personnes disparues par force. Selon cette liste non-conclusive et préliminaire, le nombre des personnes disparues est, à compter du coup d'Etat du 12 septembre 1980, 1,353. Gökçen Alpkaya souligne que les personnes disparues par force peuvent être classées sous trois catégories : celles qui ont disparu à l'immédiat du coup d'État de 1980 dans la partie occidentale de la Turquie ; les leaders éminents kurdes disparue dans les années 1990 ; et, les citoyens kurdes « ordinaires »

Enforced Disappearances in Algeria (New York: Human Rights Watch Publications, 2003) ; Juliet Chevalier-Watts, « The Phenomena of Enforced Disappearances in Turkey and Chechnya: Strasbourg's Noble Cause? », *Human Rights Review*, no. 11 (2010) : 469–489.

⁶⁷ ICAED, « ICAED Statement on the International Day of the Disappeared », le 30 août 2012. URL : <http://www.icaed.org/home/news-archive-2012/> Consulté le 20 octobre 2015.

⁶⁸ Pilar Calveiro, « Torture in the heart of 'democracies' », *On Torture A Symposium sponsored by the Heinrich Böll Foundation and the George Washington University*, 2008. URL :

https://us.boell.org/sites/default/files/downloads/Calveiro_torture_democracy.pdf . Consulté le 25 novembre 2015.

⁶⁹ <http://www.internal-displacement.org>

⁷⁰ Pour plus de détails voir : <http://www.internal-displacement.org/global-figures>

habitant dans des zones de l'état d'urgence après 1993.⁷¹ La liste préliminaire de Hafiza Merkezi révèle que la plupart des disparitions forcées se concentrent après 1993 et elles se situent dans le même sens des nouveaux concepts de stratégie de contre-insurrection. Cette stratégie cible exclusivement le Kurdistan et, ainsi, la plupart des personnes disparues par force relèvent de la troisième catégorie d'Alpkaya.

Quant à la migration forcée, son ampleur demeure controversée. Selon le rapport parlementaire basé sur la data fournie par le Gouvernement de l'état d'urgence régional, 905 villages et 2,523 hameaux ont été évacués ; 378,335 personnes ont été déplacés des provinces soumises à l'état d'urgence vers les régions voisines et les provinces avoisinantes.⁷² Etant donné le fait que le rapport était loin de fournir une définition adéquate et fiable de la migration forcée, une autre recherche a été menée à titre semi-officielle.⁷³ Cette recherche résultant des pressions internationales et locales a été menée par l'Institut des études démographiques de l'Université de Hacettepe. Les données du rapport ont relevé qu'au cours des années 1990, 1,200,000 personnes ont été sujet à la migration forcée liée aux « raisons sécuritaires ».⁷⁴

La disparition forcée et la migration forcée sont étroitement liées à la spatialité. Les stratégies afférentes s'appliquent à une géographie et une population spécifiques, à travers diverses techniques : dévaluation des corps, croyances, langues et rituelles, et s'opèrent à travers un système légal distinct qui permet la suspension de la loi.⁷⁵ Pour une meilleure compréhension, il nous semble pertinent de nous concentrer sur deux espaces différents, tels qu'Istanbul et Şırnak, une analyse que nous nous proposons d'élaborer dans le chapitre suivant.

5. Planter le décor : İstanbul and Şırnak

L'espace, en tant que milieu dynamique et transformateur de la vie politique et sociale structure les formes et le contenu de la violence d'Etat, mais aussi il est aussi structuré par ces

⁷¹ Gökçen Alpkaya, Ibid., 43.

⁷² Le rapport de la commission d'investigation parlementaire créée pour déterminer les mesures à prendre suite à l'investigation des problèmes rencontrés par nos citoyens ayant immigrés du fait de l'évacuation des zones d'habitation de l'Anatolie du l'est et l'Anatolie du sud-est [Doğu ve Güneydoğu Anadolu'da Boşaltılan Yerleşim Birimleri Nedeniyle Göç Eden Yurttaşlarımızın Sorunlarının Araştırılarak Alınması Gereken Tedbirlerin Tespit Edilmesi Amacıyla Meclis Araştırması Komisyonu Raporu] (Le rapport migratoire) (1998), 13, consulté le 16 décembre 2015, URL : <https://www.tbmm.gov.tr/sirasayi/donem20/yil01/ss532.pdf>.

⁷³ Dilek Kurban et Mesut Yeğen qualifient cette recherche de « semi-officielle » étant donné qu'elle était demandée et financée par l'État. Pour plus de détails voir : Dilek Kurban et Mesut Yeğen *Adaletin Kiyısında* (Istanbul: TESEV, 2012), 54.

⁷⁴ Hacettepe Üniversitesi Nüfus Etütleri Enstitüsü, *Türkiye Göç ve Yerinden Olmuş Nüfus Araştırması* (Ankara : Hacettepe Üniversitesi, 2006), 206.

⁷⁵ Achille Mbembe, « The Banality of Power and the Aesthetics of Vulgarity in the Postcolony, » dans *Anthropology of the State. A Reader*, dir. Aradhana Sharma et Akhil Gupta (Malden MA : Blackwell, 2006), 387.

derniers. De ce fait, traiter de l'espace d'une manière dynamique nous semble nécessaire pour une meilleure compréhension de la migration forcée.

5.1. Les anxiétés urbaines et les rencontres ethno-politiques : İstanbul

Comme les vagues massives de migrants le mettent en exergue, İstanbul a été toujours un centre d'attraction de la migration interne. La ville a accueilli des grands nombres de migrants de provenance de l'Anatolie, principalement pour des raisons économiques, notamment après la Seconde Guerre mondiale. Dans le demi-siècle suivant 1945, le taux de l'augmentation de flux migratoires se variait entre 4 % et 5 %, un taux élevé sous l'impulsion de l'exode rural. « Alors qu'en 1950, seuls 5 % de la population de la Turquie habitaient İstanbul, ce taux s'est élevé à 14 % en 2000. »⁷⁶

5.1.1. Les spécificités de la migration forcée du point de vue l'espace urbain istanbuliote

La migration forcée des années 1990 a eu lieu sous des conditions urbaines distinctes par rapport à la migration interne régulière liée aux raisons économiques. Cela a été le cas en raison des relations faibles des PDI à l'égard de leurs villes d'origine ; de la fragilité des nouveaux arrivants cédés au patronage et aux réseaux clientélistes, et, la nature brusque et sur-politisée de la migration. Ainsi, les PDI ont dû faire face à plusieurs problèmes : l'incapacité quant à l'accès aux moyens de vivre ; la violation des droits sociaux ; la pauvreté et le chômage ; les problèmes de logement et d'hébergement, bref une série de problèmes accompagnés de diverses sortes de discrimination, marginalisation et stigmatisation.⁷⁷ Dans la nouvelle configuration urbaine, les PDI se sont installés dans les espaces de *gecekondu* d'Istanbul. *Gecekondu* désigne littéralement une habitation construite par l'intéressé dans une nuit. Le terme « construit dans la nuit » renvoie à l'absence de permis de construction et au fait que les constructions sont intervenues majoritairement sur les territoires relevant de la propriété publique.

⁷⁶ Çağlar Keyder, « A brief history of modern İstanbul, » dans *The Cambridge History of Turkey Volume 4, Turkey in the Modern World*, dir. Reşat Kasaba (New York: Cambridge University Press, 2008), 510.

⁷⁷ Voir Deniz Yüksek, « Internal Displacement and Social Exclusion : Problems Encountered by Internally Displaced Persons in the Provinces of İstanbul and Diyarbakır, » dans *Coming to terms with Forced Migration : Post-Displacement Restitution of Citizenship Rights in Turkey*, dir. Dilek Kurban et al., (İstanbul : TESEV, 2007), 256-277 ; Dilek Kurban, Ayşe Betül Çelik et Deniz Yüksek, *Overcoming a Legacy of Mistrust : Towards the Reconciliation between the State and the Displaced Update on the Implementation of the Recommendations made by the UN Secretary-General's Representative on Internally Displaced Persons Following His Visit to Turkey* (İstanbul: TESEV, 2006), 26-27; Mehmet Barut, *Zorunlu Göçe Maruz Kalan Kürt Kökenli T.C. Vatandaşlarının Göç Öncesi ve Göç Sonrası Sosyo Ekonomik, Sosyo Kültürel Durumları, Askeri Çatışma ve Gerginlik Politikaları Sonucu Meydana Gelen Göçün Ortaya Çıkardığı Sorunlar ve Göç Mağduru Ailelerin Geriye Dönüş Eğilimlerinin Araştırılması ve Çözüm Önerileri* (İstanbul: Göç-Der, 2001), 55-146.

5.1.2. Le *Gecekondu* en tant que *self-produced solution*

La construction des quartiers *gecekondu* qui était implicitement autorisée par les instances publiques aux années 50 et 60, s'est commercialisée au cours des années 1970. Les habitants de ces « logements illégaux » s'intégraient dans la vie citadine, ainsi que dans la vie politique, à travers les liens de patronage et les réseaux népotiques.⁷⁸ A partir des années 80, la commercialisation des zones de logement et la diversification des quartiers *gecekondu* sont allées de pair avec l'adoption de plusieurs *lois d'amnistie* visant la régularisation. « Les années 80 et 90 étaient celles où la société s'est rendue compte du fait que non seulement les migrants ruraux/ résidents des *gecekondu* peuvent s'élever rapidement dans la stratification économique, mais aussi qu'ils pouvaient restructurer la vie tout en créant leur propre mode de vie et leur propre valeur, ostensiblement très différentes de celles des élites urbaines modernistes. »⁷⁹ Bien que les quartiers *gecekondu* présentent une densité démographique considérable,⁸⁰ une nouvelle rhétorique consistant à la stigmatisation et criminalisation des populations de *gecekondu* a commencé à se répandre et être constamment reproduite et diffusée à travers les émissions des médias conventionnels.

5.1.3. La ville globale et la transformation urbaine

Ces développements sont allés de pair avec l'intégration rapide d'Istanbul aux marchés globaux et réseaux transnationaux. Il en a été de même dans les espaces urbains, ce qui s'est traduit par l'approfondissement et de la ségrégation spatiale par le biais de construction de « nouveaux ghettos ». ⁸¹ Les habitants de ces derniers étaient essentiellement les migrants récents. A l'échelle locale, ce courant a eu comme conséquence la mise en œuvre des projets de transformation urbaine (PTU) dans des quartiers *gecekondu* d'Istanbul. Ces projets étaient conçus et mis en pratique par l'Administration de Logement de Masse (Toplu Konut İdaresi – ALS), une agence publique fondée en 1984 afin d'assurer le provisionnement de logement social et qui a été réorganisée par une série de lois adoptées entre 2002 et 2008.⁸² Les PTU ont touché la vie de personnes en Istanbul, y compris un bon nombre de PDI. Cette thèse se concentre sur les quartiers *gecekondu* d'Istanbul en tant qu'habitat d'une population de PDI

⁷⁸ Voir Tarık Şengül, *Kentsel Çelişki ve Siyaset. Kapitalist Kentleşme Süreçleri Üzerine Yazılar* (Istanbul : WALD, 2001).

⁷⁹ Tahire Erman, « The Politics of Squatter (Gecekondu) Studies in Turkey: The Changing Representations of Rural Migrants in the Academic Discourse, » *Urban Studies* 38, no. 7 (2001) : 987.

⁸⁰ Selon le rapport du Secrétariat adjoint de Logement intitulé comme *Research of Turkey's Housing Need 2000-2010* (Recherche sur le besoin de logement en Turquie 2000-2010), 40% des habitations sont illégales ou ne possèdent pas de permis de construction. Cité in İnşaat Mühendisleri Odası, *TOKİ Değerlendirme Raporu* (Istanbul: İMO, 2008), 26.

⁸¹ Mike Davis, *Planet of Slums* (London :Verso, 2006) ; Loic Wacquant « Urban Outcasts : Stigma and Division in the Black American Ghetto and the French Urban Periphery, » *International Journal of Urban and Regional Research* 17, no. 3 (1993) : 366–383.

⁸² Les lois référencées sont : Loi no. 4966 promulguée en 2003, Loi no. 5162 promulguée en 2004, Loi no. 5393 promulguée en 2005, Loi no.. 5609 promulguée en 2007, Loi no. 5582 adoptée en 2007, Loi no.. 5793 promulguée en 2008.

importante et théâtres principaux des PTU : les quartiers Ayazma et Bezirganbahçe à Küçükçekmece et les quartiers Hürriyet et Yakacık à Kartal sont choisis comme exemples qui illustrent le cas.

5.1.4. Une scène pour des mémoires concurrentes

L'espace urbain istanbulite est également marqué par mémoires controversés et contradictoires sur le conflit kurde et par les inégalités urbaines. L'une des manifestations les plus importantes afférentes est le rassemblement des Mères du Samedi. Les concernés « [...] ont lancé un appel pour une action régulière et silencieuse pour demander « que les personnes disparues en garde de vue soient trouvées et la portée des responsables devant la justice » et se sont rassemblés pour la première fois le 27 mai 1995. Cette action s'est perpétuée toutes les 200 semaines. »⁸³ Suite au lancement des tribunaux d'Ergenekon en 2008, c'est-à-dire, quand la plupart des responsables principaux des disparitions ont été portés devant les tribunaux, sous l'accusation de tentative de coup d'Etat, les rassemblements ont repris afin de pouvoir exercer une influence sur le procès et d'entamer une lutte pour la reconnaissance de leurs proches disparus en tant qu'individus ayant une histoire et un engagement politique. L'action des Mères du samedi est en même temps la demande d'une mémoire alternative, nouant une relation spécifique entre la temporalité et la spatialité.⁸⁴ Meltem Ahıska ajoute que « la plupart des Mères du Samedi étaient les femmes issues des familles soumises à la migration forcée qui ont dû arriver à Istanbul au début des années 1990 ».⁸⁵ Ce lien nous permet de passer de l'autre côté de la scène, à savoir Şırnak.

5.2. Les traces de la guerre et la résistance collective : Şırnak

Alors qu'il s'agissait auparavant d'un village dépendant de Siirt, Şırnak, ville limitrophe voisinant l'Irak et la Syrie, a été détachée de Siirt pour acquérir le statut de ville en 1990. Selon le recensement de 2014, sa population compte 488,966 habitants.⁸⁶ Şırnak, et, notamment Cizre représentent historiquement un héritage culturel et matériel important.

5.2.1. Les formes de la violence d'Etat et la reconquête de l'espace

Şırnak garde une mémoire controversée de la guerre et de la violence des années 1990 :

⁸³ Özgür Sevgi Göral, Ayhan Işık et Özlem Kaya, *Unspoken Truth : Enforced Disappearances* (Istanbul : Hafıza Merkezi, 2013), 55.

⁸⁴ Meltem Ahıska, « Counter-Movement, Space and Politics: How the Saturday Mothers of Turkey Make Enforced Disappearances Visible, » in *Space and the Memories of Violence. Landscapes of Erasure, Disappearance and Exception*, dir. Estela Schindel et Pamela Colombo (New York : Palgrave Macmillan, 2014), 171.

⁸⁵ Meltem Ahıska, Ibid., 171.

⁸⁶ Donnée fournie par l'Institut de Donnée de la Turquie (TUIK), URL : <http://www.webcitation.org/6WFDnM1HY>. Consulté le 25 décembre 2015.

« Les événements qui ont profondément marqué la mémoire du village de la fin des années 80 au début des années 2000 inclut plusieurs incidents : l'affaire des excréments de Yeşilyurt, quand en 1989 les gendarmes ont fait enduire les lèvres des villageois d'excréments lors d'une perquisition ; les manifestations de Newroz à Cizre où officiellement 57 personnes ont trouvé la mort quand les forces militaires ont tiré sur la foule, alors que ce chiffre s'élève à une centaine selon les témoignages ; le blocus du village (à partir du 19 août 1992) pendant des semaines sous prétexte que le 'PKK avait infiltré/ piégé Şırnak' ; le massacre de Güçlükönak du 15 janvier 1996 perpétré suite à la découverte des corps de 11 gardiens du village assassinés et enterrés ; la disparition forcée, le 25 janvier 2001, de Serdar Tanış et d'Ebubekir Deniz, respectivement le directeur et l'administrateur du district Silopi du Parti de la Démocratie du Peuple (Halkın Demokrasi Partisi – HADEP), un nouveau parti qui venait d'être fondé. »⁸⁷

Şırnak a 7 districts au total : Beytüşşebap, Cizre, Güçlükönak, İdil, Merkez (district central de), Silopi, et Uludere.⁸⁸ Nous allons nous concentrer sur deux d'entre eux, à savoir Cizre et Silopi, théâtres principaux des disparitions forcées et de la violence d'Etat. Ces deux districts sont représentatifs du point de vue de la compréhension du contenu de la disparition forcée et du fonctionnement de la machine de mort de l'équipe JITEM.

5.2.2. La spatialisation de l'équipe JITEM

La spatialité des opérations et le fonctionnement de l'équipe JITEM dans la région kurde en général et en Cizre en particulier avait un double sens : d'une part, la division des tâches au sein des équipes JITEM, effectuée conformément aux stratégies contre-insurrection mises en œuvre du centre, a fourni une bonne connaissance spatiale. D'autre part, les stratégies mortelles du JITEM, ont été mises en place dans un milieu historique et politique, et non pas dans un vacuum. De ce fait, les tendances politiques, l'histoire sociale, la capacité de mobilisation et les relations nouées avec le mouvement kurde étaient également importantes.

Cizre est un centre historique politisé, mobilisé qui a massivement soutenu le mouvement kurde dans les années 1990. De ce fait, ladite période correspond non seulement à la violence politique, mais aussi à la politisation, la résistance et une mobilisation immense du point de vue de/pour ses habitants.

5.2.3. Réclamer les corps à Cizre et Silopi

Selon les données officielles fournies par le Projet du Retour aux villages et de Réhabilitation, alors que la population était de 31,026 en 1990, elle n'était plus que 6,074 en

⁸⁷ Özgür Sevgi Göral, Ayhan Işık et Özlem Kaya, Ibid., 30.

⁸⁸ Selon le recensement de 2014 les populations de Cizre, Silopi et Şırnak Centre sont comme le suit : 132,857 ; 121,110 et 91,573. Donnée fournie par TUIK, URL : <http://www.webcitation.org/6WFDnM1HY> . Consulté le 20 décembre 2015.

2000.⁸⁹ Parmi les 70,558 personnes qui ont été forcées à la migration de Şırnak, en 2009 seulement 15,621 ont regagné leur ville. De même, selon la liste préliminaire du Hafıza Merkezi, 203 personnes ont été sujet à la disparition forcée jusqu'à 2015.⁹⁰ Prises dans leur ensemble, diverses formes de violence d'Etat y ont produit un double effet, militaire et politique. D'une part, l'intervention spatiale, y compris l'évacuation de toute une région située entre les montagnes et les villes a causé une perte considérable dans les rangs de guérilla tout au long de l'année 1994.⁹¹ D'autre part, malgré le règne d'une atmosphère de peur, il s'est reconstruit une région kurde politisée sur le fondement des mythes de l'autosacrifice et de la résistance.⁹² Ce processus a débouché sur une dialectique épineuse contenant d'une part une vague massive de politisation et la normalisation des méthodes violentes de l'état d'exception, d'autre part.

6. *Modus operandi* des stratégies violentes d'Etat, la souveraineté et le pacte des secrets publics

L'argument principal de ce chapitre est que la disparition forcée et la migration forcée, en tant que formes de violence d'Etat, sont des réponses à la crise de souveraineté et de l'échec gouvernemental quant à la gestion du contexte conflictuel kurde au cours des années 1990. Ces deux formes de violence ont été pratiquées à la fois par gouvernement et au nom de la souveraineté étatique dans le cadre de la nouvelle stratégie contre-insurrectionnelle. Bien que l'Etat souverain et l'Etat gouvernemental semblent être totalement distincts l'un de l'autre, ils ont opéré conjointement afin de résoudre la crise de souveraineté et celle du gouvernement en moyennant la disparition forcée et la migration forcée. Nous avançons que la prise en conscience de leur inter-connectivité permet de mener une analyse plus profonde et élaborée de l'Etat, de la souveraineté, de gouvernementalité et de la base des stratégies violentes.

6.1. L'équipe JITEM de Cizre, représentant mortifère de l'Etat

Deux rapports parlementaires, « Le rapport parlementaire de la commission d'investigation des assassinats politiques commis par des assaillants inconnus dans différentes régions de notre pays » datant du 12 octobre 1995 et « Le rapport de la commission d'investigation

⁸⁹ Yılmaz Doruk, « Türkiye'de Yerinden Edilmişlik Olgusu, » dans *Türkiye'de Zorunlu Göç. Hükümet Politikaları* (Istanbul: TESEV, 2010) : 42-50, notamment 45. C'est intéressant de constater Yılmaz Doruk emploie, en tant qu'officier public, le terme *déplacement* (*yerinden edilme*) au lieu de *délogement* (*yerinden olma*) tandis qu'il est de coutume de faire l'inverse parmi la majorité des officiers publics.

⁹⁰ Nombres de disparitions forcées selon les villes et districts sont comme le suit : 72 à Cizre ; 67 à Silopi ; 24 à Güçlükonak ; 18 au centre Şırnak ; 14 à İdil ; 6 à Uludere et 2 à Beytüşşebap.

⁹¹ Aliza Marcus, *Blood and Belief. The PKK and the Kurdish Fight for Independence* (New York : NYU Press, 2007), 281.

⁹² Cuma Çiçek, *Ulus, Din, Sınıf. Türkiye'de Kürt Mutabakatının İnşası* (Istanbul : İletişim, 2007), 335-358.

parlementaire visant à établir les liens entre des organisations illégales et l'Etat et la trame de fond de l'incident de Susurluk » datant du 4 mai 1997 font référence à la structure et aux actions du JITEM. Même s'ils sont de portée différente, les témoignages et les chapitres principaux font que ces deux rapports ont en commun de révéler et de mettre en cause les activités de contre-insurrection du JITEM. Plusieurs témoignages déposés auprès de la Commission parlementaire ont fait référence à JITEM et ses membres comme partie organique de l'appareil étatique. Dans ces témoignages, quelques officiers ont été identifiés comme membres de JITEM ; de même, plusieurs acteurs officiels/publics ont été cités pour leurs contacts avec les membres du JITEM dans divers contextes.⁹³

Ces deux rapports parlementaires estiment que le JITEM avait perpétré des exactions extra-juridiques et criminelles dans le contexte de la guerre contre le PKK, même si son existence n'était guère reconnue officiellement et explicitement. Cem Ersever, le lieutenant et le fondateur de JITEM selon les témoignages, était beaucoup plus véhément à propos des activités de contre-insurrection du JITEM. Dans un entretien qu'il a réalisé avec le journaliste Soner Yalçın, il a fourni d'importantes informations sur les méthodes de contre-insurrection. Ersever a même implicitement affirmé qu'il était le fondateur de l'équipe contre-insurrectionnelle du JITEM. Il a décrit la structure du JITEM, ainsi que les méthodes de guerre non-conventionnelle, tout en explicitant le rôle de chaque élément séparément. Il a spécifiquement souligné l'importance du facteur de la repentance dans la guerre, en expliquant comment on pouvait contrôler la psychologie humaine, et ce, étant attentif à ne pas attaquer la dignité des membres capturés du PKK. Selon Ersever, les équipes repenties étaient importantes puisqu'elles fournissaient des informations sur la société kurde, la « question kurde » et le fonctionnement du PKK dans les zones urbaines et rurales, à la fois militaires et politiques. Il a également expliqué que ces équipes participaient aux opérations menées par les forces de sécurité et qu'elles localisaient notamment les abris des forces du PKK.⁹⁴

Il y a encore plusieurs récits sur la genèse, le fonctionnement, ainsi que les membres du JITEM. Notre but est non pas discuter l'authenticité ou la véracité de ces récits, mais bien de

⁹³ Pour quelques exemples de témoignages portant sur JITEM voir [Le rapport parlementaire de la commission d'investigation des assassinats politiques commis par des assaillants inconnus dans différentes régions de notre pays], (1995), consulté le 10 décembre 2015, URL : <https://www.tbmm.gov.tr/sirasayi/donem19/yil01/ss897.pdf> ; Le rapport de la commission d'investigation parlementaire visant à établir les liens entre des organisations illégales et l'Etat et la trame de fond de l'incident de Susurluk [Yasadışı Örgütlerin Devletle Olan Bağlantıları ile Susurluk'ta Meydana Gelen Kaza Olayının ve Arkasındaki İlişkilerin Aydınlığa Kavuşturulması Amacıyla Meclis Araştırması Komisyonu Raporu] (Le rapport de Susurluk) (1997), consulté le 23 décembre 2015, 188, 191, 219, 220 et 229, URL : <https://www.tbmm.gov.tr/sirasayi/donem20/yil01/ss301.pdf>.

⁹⁴ Soner Yalçın, *Binbaşı Cem Ersever'in İtirafı* (Istanbul : Kaynak, 1994), 94-97.

nous concentrer sur eux afin de discerner les modèles communs des actions du JITEM. Il semble que les origines du JITEM remontent à 1983, quand Arif Doğan est devenu le chef du commandement du Groupe des services secrets de la Gendarmerie, une nouvelle unité qui venait d'être fondée au sein du Département de l'Intelligence de la Gendarmerie. Le commandement du Groupe des service secrets de la Gendarmerie qui allait être dirigée par la Gendarmerie à Ankara agissait dans sept régions, sous-commandements régionaux : Ankara, İstanbul, İzmir, Diyarbakır, Erzurum, Samsun et Ankara. Chaque commandement régional était responsable des activités de renseignement dans les régions désignées.

En 1987, le Lieutenant Général Hulusi Sayın a restructuré le Commandement de l'intelligence de la Gendarmerie, qui est devenu l'Unité de L'Intelligence et d'Anti-terreur de la Gendarmerie, soit JITEM. Au fur et à mesure, avec la participation des repentis et des gardiens de village, les équipes de JITEM ont commencé à effectuer leurs propres opérations outre leur travail d'intelligence. Le groupe le plus actif a été celui de Diyarbakır. D'autres équipes de commandement s'étaient placées dans des zones limitrophes importantes telles que Silopi, Yüksekova and Cizre. Force est de noter qu'un certain nombre d'officiers militaires qui se trouvaient sur le terrain ont été identifiés comme membres de JITEM. Tel était le cas de Cem Ersever, Veli Küçük, Arif Doğan, Mete Sayar, Cemal Temizöz et Levent Ersöz.⁹⁵

Il y a plus d'informations sur le JITEM Cizre et ce, grâce à l'acte final de l'accusation de l'Affaire Temizöz et autres (No. 2009/972, 14.07.2009). Dans l'acte, le *modus operandi* de l'équipe JITEM du Cizre est défini comme le suit :

« [...] Les données mettent en exergue les similitudes entre les actions commises : à ce titre, tous les victimes sont en premier détenues, et ce, toujours par les mêmes personnes, sont embarquées dans une Renault blanche, assassinées soit par un Kalachnikov ou par un pistolet et dans des endroits similaires ; les assassinés sont enterrés d'une manière factice, à 8-10 cm. au-dessous du sol, ensuite couverts par les rochers ; aucune pièce d'identité n'est trouvée.

« [...] Dans les actions citées ci-dessous, plusieurs similitudes ont été observées : tous les victimes étaient mis en garde de vue, et ce, par les mêmes personnes, ils étaient mis dans une Renault blanche ; ils étaient tous exécutés soit par Kalachnikov, soit par un pistolet et dans des endroits similaires ; les victimes étaient enterrés d'une manière factice, à 8-10 cm. au-dessous de la couche de maximum, ensuite couverts par les rochers ; aucune pièce d'identité n'était trouvée. Bien que les documents légaux portant sur les exactions mentionnées soumis au Parquet d'État de la Cour d'État de Sécurité

⁹⁵ Ecevit Kılıç, *JITEM. Türkiye'nin Faili Meçhul Tarihi* (İstanbul : Timaş, 2011), 49-61 ; Ecevit Kılıç, « JITEM'in Öyküsü, » dans *Almanak Türkiye 2006-2008. Güvenlik Sektörü ve Demokratik Gözetim*, dir. Ahmet İnsel et Ali Bayramoğlu (İstanbul: TESEV, 2009), 220-221 ; Arif Doğan, *JITEM'i Ben Kurdum* (İstanbul : Timaş, 2011), 89-93, 145-153 ; Hasan Kundakçı, *Güneydoğu'da Unutulmayanlar* (İstanbul : Alfa, 2007), 148-165.

de Diyarbakır aient été classés sans suite, ils étaient en concordance avec les témoignages des témoins secrets [...]

[...] Et ainsi, à la lumière de l'ensemble de ces considérations et des pièces à conviction ici présentes, on a conclu que : Cemal TEMİZÖZ était le leader d'une organisation de crime à Cizre ; les membres de cette organisation qui ont agi sous les directives de TEMİZÖZ ont été auteurs de plusieurs crimes y compris homicide prémédité et cette organisation a utilisé tous les moyens fournis par l'État pour commettre ces crimes, et ce, au nom de la lutte contre le terrorisme ».⁹⁶

Il serait pertinent d'avancer que, du point de vue des habitants de Cizre et Silopi, l'Etat souverain s'est manifesté et s'est révélé par le biais de l'équipe JITEM de Cizre. L'équipe agissait avec une logique conforme à celle de l'appareil étatique central, consistant à préserver le contrôle sur le territoire et à interrompre les liens entre le PKK et ses partisans, ainsi qu'à perpétuer cette logique à travers les actes improvisés et arbitraires. Ainsi, le représentant officiel principal n'était point le préfet ou le procureur, mais c'était l'appareil militaire et l'équipe JITEM de Cizre. Les corps mutilés, torturés et fracassés des disparus étaient donc les vestiges de l'Etat souverain. Les habitants de Cizre et de Silopi, les proches/ parents des disparus avaient tous pris conscience d'une réalité : « Personne ne sait mieux que l'État qui tue qui et comment ».⁹⁷

6.2. Traces de souveraineté : Cizre and Silopi

La stratégie de disparition forcée est mise en œuvre en tissant un lien étroit avec la connaissance et discrétion puisqu'il s'agit d'une méthode de contrôle qui exige l'établissement d'un équilibre méticuleux entre savoir et ignorer, visibilité et discrétion, connaissance publique et invisibilité.⁹⁸ D'une part, déni et discrétion constituaient ensemble une stratégie discursive et, d'autre part, JITEM agissait à travers une visibilité et une ostension flagrantes. Le déni s'opérait en même temps que la connaissance de ce qui s'était passé. Selon les témoignages légaux dans l'Affaire Temizöz et autres, ainsi que divers entretiens réalisés, les membres du JITEM Cizre ont accepté verbalement les actions commises. Par ailleurs, la majorité des personnes disparues étaient enlevées de leur domicile dans le cadre des opérations perpétrées, donc devant toute la famille ou les voisins, ou dans des espaces publics telles que les rues ou les lieux de travail. La disparition forcée accompagnée d'autres formes de violence d'Etat visibles ont contribué à publiciser ces actes. En outre, les corps des disparus, aléatoirement enterrés, ont été trouvés sur des terrains vagues à proximité des terrains publics. Ces signes d'une *distraction délibérée* révèlent les limites de

⁹⁶ « L'acte d'accusation », l'Affaire Temizöz et autres, 79.

⁹⁷ Interview, Cizre Şırnak, 16 octobre 2012.

⁹⁸ Avery F. Gordon, Ibid., 109-110.

la discrétion des disparitions forcées. Cette ostension flagrante s'ajoutait à une image JITEM persistante reproduite et circulée à maintes reprises, qui contribuait à renforcer les traces symboliques et spatiales de la souveraineté.⁹⁹ Plus précisément, l'équipe s'est rendue visible et s'est intégrée spatialement par le biais de la persistance des images : ainsi, l'image des hommes déguisés en policier civil, équipés d'armes lourdes dont les visages étaient occasionnellement masqués; des Renault Toros ornés de câbles de sans-fil pendant au véhicule ; les voix diffuses de ces sans-fil ; des gens qui marchaient en toute vigilance et qui faisaient tour de ville pour voir s'ils étaient suivis ou pas faisaient tous partie de la visualisation de la souveraineté étatique.

À ces réseaux de visibilité complexes impliquant les représentants locaux de la souveraineté étatique, s'ajoutait le facteur des gardiens de village et des repentis. Même si ces deux figures étaient traitées d'indignes, notamment les gardiens de village étaient considérés comme figures d'autorité accessibles. Cette représentation révèle la position ambivalente du gardien de village en tant que figure liminale, faisant partie à la fois de l'appareil étatique et la société kurde, des opérations du JITEM, de la lutte contre le PKK mais devenant parfois un allié de ce dernier.¹⁰⁰ Le gardien de village était en grande partie perçu par la société kurde comme un « nous », et ce, en raison de leur réseaux relationnels et sociétaux. Le gardien de village présente des similitudes avec le *gamonal*, une figure équivoque du contexte péruvien qui représentait deux aspects distincts du pouvoir qui s'inscrivait dans deux champs opposés : le champ agraire traditionnel et le champ moderne.¹⁰¹ Le gardien de village et le *gamonal* se servaient de leur pouvoir traditionnel issu de leur relation tribale, familiale ou sociétale. Par ailleurs, ils étaient les premières instances à saisir dans les cas des disparitions, en raison de ces relations locales et sociétales. Dans ce sens, ces deux figures peuvent être considérées comme les représentants locaux de l'appareil étatique qui permettaient la mise en œuvre de plusieurs pratiques officielles dans leurs locaux.

Comme cela a été le cas pour d'autres contextes, la guerre est une affaire rentable et la relation étroite entre la guerre, les crimes organisés et les processus de construction étatique a été déjà révélée.¹⁰² A ce titre, les actions illicites comme le prélèvement monétaire, les corruptions, le blanchissement d'argent et notamment le contrôle et la surveillance du commerce de la

⁹⁹ Thomas Blom Hansen et Finn Stepputat, Ibid., 306.

¹⁰⁰ Mehmet Seyman Önder, *Devlet ve PKK İkileminde Korucular* (Istanbul : İletişim, 2015), 152-167.

¹⁰¹ Deborah Poole, « Between Threat and Guarantee : Justice and the Community in the Margins of the Peruvian State, » dans *Anthropology in the Margins of the State*, dir. Veena Das et Deborah Poole (Santa Fe : School of American Research Press, 2004), 44.

¹⁰² Charles Tilly, « War Making and State Making as Organized Crime, » dans *Bringing the State Back In*, dir. Peter B. Evans, Dietrich Rueschmeyer et Theda Skocpol (New York Cambridge : Cambridge University Press, 1985), 170.

Douane Harbur ont été constamment soulignés par les témoins. Le prélèvement monétaire et la cotisation pour les quêtes des corps des disparus étaient un instrument fréquemment utilisé à Cizre et Silopi à tel point que l'un des activistes des droits de l'homme l'a défini comme « l'industrie Temizöz ». Un autre fait allégué par les témoins a été le concept controversé de « tête mise à prix » qui permettait aux membres de JITEM d'obtenir des gains supplémentaires, qu'ils demandaient pour la tête des individus qu'ils avaient exécutés. Les personnes interviewées avaient l'air profondément convaincues de la vérité de cette histoire de « tête mise à prix ». Ainsi, la politique économique de mort s'associait intrinsèquement à l'économie morale de mort.

Les composantes de l'économie politique étaient définies et discutées dans le cadre de la terminologie de l'économie morale, comme l'illustre l'exemple de la *tête mise à prix*. Non seulement la tête mise à prix, mais aussi d'autres questions découlant de l'économie politique, ainsi que d'autres formes de traces de souveraineté (i.e. l'enrichissement des gardiens de village qui étaient membres du JITEM, la mutilation et le ravage des corps des disparus et le refus de rendre les corps) ont été discuté à travers une cosmologie politico-symbolique sacrée.¹⁰³

Déplacement et dépossession en continuité : migration forcée et déplacement urbain

Selon « Le rapport de la commission d'investigation parlementaire créée pour déterminer les mesures à prendre suite à l'investigation des problèmes rencontrés par nos citoyens ayant immigrées du fait de l'évacuation des zones d'habitation de l'Anatolie du l'est et l'Anatolie du sud-est » (1997)¹⁰⁴ aucun préfet dans les régions de l'OHAL ont exercé leur autorité en vue de forcer les citoyens à migration. Or, les déclarations des instances contredisaient les faits : la migration forcée des années 1990 a été planifiée et pratiquée dans un domaine illicite. L'Article 9 de la Loi d'OHAL (Loi no. 2935 du 27 octobre 1983) stipulait que l'évacuation de certaines zones, la prohibition de l'habitat dans ces zones, la restriction des entrées et sorties d'autres zones relevaient de l'autorité du gouverneur d'OHAL.¹⁰⁵ Or, si cette autorité n'a pas été exercée comme le disaient les instances publiques, cela signifie que la migration forcée de l'époque des années 1990 n'avait pas de fondement légal et s'inscrivait donc dans un champ

¹⁰³ Bruce Kapferer est un anthropologue qui se concentre sur la violence et la culture politique dans différents contextes. Il définit cette cosmologie comme la forme religieuse du nationalisme. Voir Bruce Kapferer, 1988, *Legends of People Myths of State. Violence, Intolerance, and Political Culture in Sri Lanka and Australia* (Washington London : Smithsonian Institution Press, 1985), 3.

¹⁰⁴ Le Rapport Migratoire, 14.

¹⁰⁵ M. Sezgin Tanrikulu et Serdar Yavuz, « İnsan Hakları Açısından Olağanüstü Hal'in Bilançosu, » *Sosyal Bilimler Araştırma Dergisi*, no. 6 (2005) : 493-51, notamment 495.

d'application illégal, ce qui la rend un abus de pouvoir. Le rapport parlementaire que nous venons de citer a reconnu cet aspect de l'abus de pouvoir de la migration forcée en soulignant que les évacuations étaient « dépourvues d'une base légale ».¹⁰⁶ Or, selon le même rapport, 378,335 individus étaient déplacées des régions kurdes, un chiffre tiré des données fournies par l'Administration régionale de l'OHAL de 1997.¹⁰⁷

Selon ledit rapport, les auteurs étaient majoritairement des officiers militaires. Les PDI ont déclaré que leurs habitations étaient évacuées par les militaires ou les hommes qui étaient déguisés en uniformes militaires, une information confirmée dans nos enquêtes de terrain. Dans la plupart des cas la migration a été brusque pour des raisons variées : refus d'être le gardien de village ; prendre part et/ou susceptible de participer aux rangs de la guérilla du PKK, être suspect de soutien au PKK. Dans certains cas, l'effondrement de l'agriculture ou l'élevage dus à l'interdiction d'épandage des pâturages qui a anéanti tous les moyens de subsistance ont forcé le peuple à immigrer; parfois, tout un village ou un district a été complètement démoli/détruit et, finalement, dans certains cas les gens ont fui la région pour des raisons de sécurité.¹⁰⁸

Cette stratégie discursive de l'Etat concernant la migration forcée qui a constitué/créé une pendule entre le déni total et la reconnaissance sélective¹⁰⁹ au long des décennies 1990 et 2000 a permis également la prise de différentes positions au sein de l'appareil étatique lui-même. Le fondement idéologique de la position officielle/étatique qui consistait à minimiser l'échelle de la migration forcée, dépolitiser le processus de migration et incomber toute la responsabilité au PKK en l'accusant d'imposer ou de causer la migration forcée a été complètement ou partiellement partagée par ces diverses positions politiques.

Lors des entretiens menés à Istanbul, les personnes interviewées ont, au début, opté pour une terminologie relativement neutre quand ils faisaient référence à l'État. Au fur et à mesure, ce ton dépolitisé s'est altéré pour être remplacé par un discours plus explicite : l'identité kurde des PDI était de plus en plus accentuée et le discours s'est progressivement politisé. L'Etat est devenu manifeste dans la suite des entretiens : ce dernier, représenté par les unités militaires qui ont évacué – et des fois, mis en feu et détruit– les villages, a été décrit comme appareil diffusant violence, démolition et peur. La destruction qu'il a entraînée était non seulement spatiale et matérielle (d'où, impersonnelle), mais aussi symbolique et personnelle.

¹⁰⁶ Le Rapport Migratoire, 62.

¹⁰⁷ Ibid., 12.

¹⁰⁸ Göç-Der, *Göç Hikayeleri* (Istanbul : Göçder, 2008), 36.

¹⁰⁹ Bilgin Ayata et Deniz Yüksek, Ibid., 32.

La destruction¹¹⁰ de la région par le biais de la migration forcée s'est vue exprimée et manifestée par la peur, la violence et le sentiment d'irréversibilité dans les narratives.

L'Etat tel que perçu à Istanbul a été défini comme radicalement différent par les mêmes interviewés. Même si la vie à Istanbul a été définie comme une partie du déplacement continu (cette perception de continuité était liée, à son tour, à l'expérience de migration forcée) le répertoire discursif s'est ostensiblement altéré. Dès lors, il s'agissait d'un récit qui percevait L'Etat comme acteur plus personnel, opérationnel et contextuel, comme s'il était un homme d'affaire. Une terminologie incluant bénéfice, intérêt, revenu, services sociaux et municipaux, participation avait remplacé celle qui incluait violence d'Etat, peur et destruction. Alors que se dégageait une sorte de volonté de détruire se dégageait du contexte des PDI, le vocabulaire des agents publics s'était également altéré de manière à inclure une terminologie de marché et de gestion. Dans cette nouvelle perspective, l'Etat était défini en termes d'échec dans le sens où il avait échoué à initier des PTU juste, participatifs et protectifs dans la sphère urbaine. L'Etat a également échoué quant aux services sociaux, au respect des droits de l'homme fondamentaux et à la création d'un environnement de solidarité dans la ville d'accueil, à savoir, Istanbul. Force est de noter que la rhétorique d'*échec* n'est pas dépolitisée, puisque l'échec est exprimé en association avec le fait d'être kurde à Istanbul.

Finalement, la rhétorique s'est diversifiée de manière à comprendre une pluralité des acteurs et agents allant du personnel municipal aux employés de ALS, des maires aux préfets, des travailleurs sociaux aux agents de police et employés de bureau fiscal, etc. Il y avait également des interlocuteurs formels et informels comme les gens qui collectent de l'argent des zones de *gecekondu*, muhtar du quartier et/ou les leaders d'opinion. De point de vue d'un PDI qui vit dans un quartier *gecekondu* à Istanbul parler de l'Etat impliquait parler de tous les acteurs dont nous venons de mentionner. Dans ce contexte-ci, les agents locaux se sont avérés des acteurs plus importants. En revanche et toujours du point de vue des PDI, malgré la multiplicité, ainsi que les activités des acteurs, l'apathie de l'appareil étatique persistait. De ce fait, ladite multiplicité peut être interprétée comme l'excès de pratiques étatiques, un concept défini par Begona Aretxaga.¹¹¹ La continuité du fait de déplacement, la dépossession, ainsi que la dislocation s'avèrent donc structurelles et ancrées profondément dans les pratiques étatiques.

¹¹⁰ Ann Laura Stoler, « Imperial debris : reflections on ruins and ruination, » *Cultural Anthropology*, no. 23 (2008) : 193.

¹¹¹ Begona Aretxaga, *Ibid.*, 396.

6.4. Les formes de gouvernamentalité : les quartiers *gecekondu* d'Istanbul

Nous avançons que les expériences des PDI qui vivent dans les quartiers *gecekondu* d'Istanbul, largement touchés par la migration forcée et les PTU peuvent être mieux comprises dans le cadre de la notion de gouvernamentalité. Nous avançons que les anxiétés ethno-politiques sont déterminantes dans ces processus de déplacement. Les stratégies discursives et les pratiques quotidiennes des PTU étaient largement sous l'impact de l'exode massif des Kurdes dû à la migration forcée des années 1990. Ainsi, les PTU ont contribué à la perception de cette mobilité en tant que continuité de déplacement sous d'autres formes.

Ayazma et les Logements de Masse de Bezirganbahçe, deux quartiers situés au côté européen d'Istanbul, sont les deux quartiers qui constituent les deux autres terrains d'étude de cette thèse. Ayazma, peuplée densément par les migrants kurdes qui sont arrivés à Istanbul sous l'impulsion de la migration forcée était un quartier constitué de 1,800 logements approximativement avec 7,800 en 2004.¹¹² La représentation du quartier par des termes plutôt péjoratifs tels qu'*autres*, *conditions primitives* et *zone de bidonville* qui figuraient dans le livret de la municipalité a opéré comme un instrument destiné à légitimer la mise en œuvre des projets de transformation. Ce vocabulaire a dissimulé autres possibilités que ces projets auraient pu offrir telle que *la réhabilitation in situ*, qui désigne la réhabilitation et l'amélioration du quartier tout en permettant ses habitants à continuer à y vivre. De surcroît, cette représentation discursive a opéré comme un instrument idéologique obscurcissant l'exclusion des habitants du processus du PTU.

L'une des questions importantes sur la mise en œuvre des PTU était l'identification de titulaires *du droit*. Cela a été de même quant au transfert des logements de Bezirganbahçe. La complexité de propriété foncière à Ayazma et l'obstination à diviser les habitants deux quartiers en deux catégories, à savoir, les *occupants* et les *titulaires de droit*, ont débouché sur des classifications et la création des catégories arbitraires. En premier lieu, les résidents d'Ayazma ont été divisés en plusieurs catégories, ce qui a produit de nouvelles formes d'inégalité : occupants vs. titulaires du droit ; locataires vs. propriétaires, etc. Outre ces divisions, le processus de négociation menées avec les titulaires du droit était non-transparent et arbitraire. Selon la majorité écrasante des personnes interviewées, ceux qui avaient des relations solides avec la municipalité de Küçükçekmece – alors gérée par le Parti de la justice et du développement (Adalet ve Kalkınma Partisi – AKP) – étaient ostensiblement favorisés. Toujours selon les interviewés, les parcelles même des titulaires du droit étaient déterminées

¹¹² Aziz Yeniay, *Ayazma ve Tepeüstü Kentsel Dönüşüm Projesi* (Istanbul : Küçükçekmece Belediyesi, 2007), 24.

d'une manière corrompue favorisant les électeurs de l'AKP qui avaient les relations étroites avec la municipalité. Ainsi, les locataires, ayant été dépourvus de toute sorte de droit dans l'accord du PTU, sont devenus le groupe le plus désavantagé.

L'Etat souverain et l'Etat gouvernemental n'étaient plus distincts et loin de l'un de l'autre comme ils semblaient l'être au début. Au contraire, il y avait de fortes similitudes et continuité entre ces deux formes d'Etat. A Ayazma, les stratégies et tactiques de l'Etat gouvernemental découlaient d'une forme spécifique de stigmatisation, criminalisation et consistait à semer de peur au cours du processus de négociation. Ces tactiques et stratégies avaient des similitudes considérables avec celles de l'Etat souverain. La Municipalité de Küçükçekmece organisait régulièrement des réunions avec des résidents qui lui étaient proches, les qualifiant des gens qui luttait activement contre les « outsiders », « terroristes » et « subversives », faisant allusion à leurs relations avec le parti kurde. Dans des districts comme Yakacık et Hürriyet, une élaboration spécifique de la kurdité a également joué un rôle important. Les représentants de l'AKP et du Parti Républicain du Peuple (Cumhuriyet Halk Partisi – CHP) ont souligné la kurdité du quartier Yakacık, notamment de celle de Yakacık Yeni afin de justifier la nécessité de la transformation. Ainsi, être un/une kurde était devenu le marqueur d'un individu arriéré, non-civilisé, non-citadin et rural.

Qualifier les Kurdes, notamment les PDI qui étaient *derniers venus* à la ville d'*arriérés*, d'*ignorants* et *non-urbanisés* n'était point une nouveauté, encore moins une particularité des PTU dans les espaces métropolitains. Il s'agit d'une attitude commune à plusieurs acteurs de diverses catégories, qui est accompagnée de diverses formes de discrimination dans différents contextes urbains.¹¹³ En revanche, cette stratégie discursive opérait de manières plus diversifiées, voire subtiles dans le contexte des PTU. C'était une autre manière de couvrir ce double processus de délogement ou de déplacement perpétuel en se justifiant par une rhétorique péjorative (arriéré, non-urbanisé et rural). Ainsi, les anxiétés ethno-politiques ont fonctionné dans l'espace urbain d'Istanbul et s'y sont gravé à travers les formes et pratiques de l'Etat gouvernemental, même si les acteurs ne les exprimaient pas toujours ouvertement. Cela revient à démontrer que les limites entre l'Etat souverain et celui gouvernemental sont loin d'être précises ; elles sont plus floues qu'elles n'y paraissent à la première vue.

¹¹³ La littérature pertinente est abondante. Voir Cenk Saraçoğlu, *Şehir, Orta Sınıf ve Kürtler. İnkâr'dan « Tanıyarak Dışlama »ya* (Istanbul : İletişim, 2011) ; Sevilay Kaygalak, *Kentin Mültecileri. Zorunlu Göç Koşullarında Neo-liberalizm ve Kentleşme* (Istanbul : Dipnot, 2009) ; Derya Demirler et Veyssel Eşsiz, « Zorunlu Göç Deneyimini Kadınlardan Dinlemek : Bir İmkân ve İmkânsızlık Olarak Dil, » dans *Cinsiyet Halleri*, dir. Nil Mutluer (Istanbul ; Varlık, 2007), 165-180 ; Martin van Bruinessen, « Kurds and the City, » dans *Joyce Blau, l'éternelle chez les Kurdes*, dir. Hamit Bozarslan et Clémence Scalbert-Yücel (Paris : Institut Kurde de Paris, 2013), 273-95.

6.5. Les dialectiques de discrétion et de visibilité : le acte de secrets publics

Au cours des années 1990, l'Etat s'est concrétisé dans la région kurde par le biais du déploiement des technologies de contrôle et de domination consistant à obtenir et renforcer la loyauté des citoyens et à dévoiler les soutiens du PKK. Ces actes opéraient sur la base d'un substrat de fantaisies et de scènes utilisant l'intimité, la sensualité, et les opérations corporelles.¹¹⁴ Le double recours aux pratiques rationnelles et fétichistes était donc au cœur du régime d'OHAL dans les régions kurdes. Une telle coexistence des pratiques s'inscrivant dans des registres différents invoque le concept la « Nouvelle guerre » telle que définie par Mary Kaldor : « [il s'agissait] plutôt des guerres civiles que des guerres interétatiques et elles impliquaient le recours aux armes 'petites' ou 'bon marché', d'où facilement accessible ce qui a causé une augmentation de nombre de morts ». ¹¹⁵ La mutilation des corps accompagnée de « yeux creusés, oreilles et langues arrachées », ¹¹⁶ le composant clé de nouvelles guerres, a été un moyen fréquemment utilisé dans la région kurde au cours des années 1990.

Le calcul méticuleux effectué entre savoir et ignorer a constitué l'essentiel de la mise en œuvre des disparitions forcées. Michael Taussig définit cette dialectique de l'obscurité et du spectaculaire comme secret public, quelque chose connu mais tacite et inaperçu.¹¹⁷ « Suffit que tout le monde sache qu'ils aient peur, sans pourtant avoir une idée claire sur ce qui se passe ou une pièce à conviction réclamée par les instances juridiques ou d'autres gouvernements jugée nécessaire pour la sanction. » ¹¹⁸ Le *pacte des secrets publiques* construit autour des disparitions forcées en est un exemple frappant. Les gens qui vivaient à Cizre et Silopi, ainsi que dans d'autres parties de la Turquie savaient très bien qu'il y avait de la torture, des meurtres et des exécutions dans la région kurde, mais ces actions n'étaient pas proprement aperçues et reconnues. Encore, ses stratégies mortelles étaient normalisées et légitimées aux yeux de la majorité de la population, comme le fait qu'il n'y a eu guère de protestations ou de manifestations massives contre ces stratégies, à l'exception de celles qui étaient orchestrées par le mouvement kurde dans les villes kurdes importantes *serhildan* et opprimées brutalement par l'État turc. Enfin, la visibilité de la violence à travers la mort, la démolition, le déplacement, la ruine, le déracinement et la dépossession était pratiquée non

¹¹⁴ Begona Aretxaga, Ibid., 403.

¹¹⁵ Catherine Lutz, « Making War at Home in the United States: Militarization and the Current Crisis, » dans *The Anthropology of the State. A Reader*, dir. Aradhana Sharma et Akhil Gupta (Malden MA: Blackwell, 2006), 300.

¹¹⁶ Ibid., 300.

¹¹⁷ Gordon, Ibid., 75.

¹¹⁸ Ibid., 110.

seulement par le JITEM, mais aussi par les migrations forcées orchestrée par les forces militaires régulièrement.

Le concept d'*effet colonial* qui désigne les méthodes violentes sélectives et cumulatives de nature coloniale adoptées dans la longue durée semble être utile pour comprendre la violence d'Etat dans les régions kurdes au cours des années 1990. La conjoncture historique et politique spécifique de cette période rend pertinent de recourir à *l'effet colonial* comme un instrument destiné à analyser la région kurde au cours des années 1990. Dès le début du 20^e siècle plus de 100,000 insurgés ont été tués en Kurdistan par les forces étatiques ; de même, les forces aériennes ont été déployées seulement contre les insurrections kurdes, sauf quelques exceptions très limitées, de 1922 jusqu'aujourd'hui.¹¹⁹ Ce n'est pas simplement une question de destruction et de violence physique : des méthodes d'anéantissement, de destruction et de répression qui étaient mises en œuvre dans la région kurde ; l'humiliation des corps, ainsi que de la langue, des rituels et modes de vie de la société kurde, la pratique systématique de la migration force, la déterritorialisation et la dépossession tout au cours de l'histoire de la République ; les formes racisme à la fois institutionnalisés et quotidiens ; la mise en place d'un régime légal distinct dans la région kurde dans le cadre légal d'OHAL qui a perduré plus de vingt-cinq années et une opposition très faible de la part de la partie occidentale de la Turquie sont les composants principaux révélant la pertinence de *l'effet colonial*.

De ce fait, même si la région a été le théâtre d'immenses violations des droits de l'homme, ce qui s'est passé en Kurdistan au cours des années 1990 ne peut pas être évalué seulement en termes de démocratisation ou des droits de l'homme ; il faut resituer cette situation dans un contexte historique plus large comprenant l'Etat, la souveraineté, l'excès de violence, la citoyenneté, déshumanisation, le pacte de secrets publics et *l'effet colonial*.

Du fait de l'inter-connectivité entre l'Etat souverain et l'Etat gouvernemental, les discussions urbaines portant sur le PTU à Istanbul ont été menées d'une manière implicite et ethnicisée, et ce, en raison de grands flux migratoires kurdes vers la sphère urbaine au cours des années 1990. L'*ethnicisation* du débat urbain s'est poursuivi dans les années 2000. En revanche, cela n'a pas entraîné une reconnaissance ou la prise en conscience de l'aspect multidimensionnel du conflit kurde. Le terme *ethnicisation* est principalement employé dans deux sens dans les études urbaines : d'une part, il désigne l'augmentation de diverses inégalités urbaines et les nouvelles formes d'exclusion, de discrimination ou de marginalisation, dont certains

¹¹⁹ Barış Ünlü, Ibid., 420.

semblent avoir un aspect exclusivement ethnique ou ethno-politique. D'autre part, le terme souligne l'expansion immense des idéologies ethno-racistes, racistes ou xénophobes, les tensions et conflits liés à une ségrégation ethno-spatiale spécifiques, ainsi que la localisation des migrants ou des populations déplacées à l'intérieur.¹²⁰ Nous avançons que les deux emplois sont pertinents pour l'analyse des quartiers sous PTU in Istanbul.

Bien que la terminologie moderniste accuse catégoriquement tous les résidents de *gecekondu* d'être arriérés et non-urbanisés, le caractère kurde de ce phénomène a largement contribué au renforcement de la légitimité idéologique des démolitions. Les vestiges historiques, politiques et sociaux de la guerre kurde, qui ont déshumanisé et dévalué les Kurdes, ont préparé une base propice à la reproduction discursive et ont facilité la reprise et reproduction du même vocabulaire à l'égard des débats urbains. Les effets et les conséquences de la guerre kurde ont également influencé et restructuré la région kurde, ainsi que l'espace métropolitain. Les mouvements urbains qui englobent des initiatives anti-démolition, les associations de voisinage, ainsi que divers types de plateformes ont été plus ou moins influencés par le discours officiel portant sur le caractère kurde des *gecekondu*. Dans ce sens, être soumis à différentes formes de violence n'entraîne pas forcément une solidarité *per se* ; au contraire, cette expérience peut renforcer and compliquer les relations hiérarchiques existantes et les réseaux de pouvoir. A ce titre, Lesley Gill, a démontré que les « mineurs » et les « Indiens » constituaient deux catégories inégales et opposées : malgré les similitudes considérables qui les caractérisaient, leur relation était difficile, litigieuse et contradictoire dans le contexte bolivien. Ainsi, les mineurs qualifiaient les paysans immigrés d'« Indiens », et ce, de façon péjorative, puisqu'ils considéraient ces derniers comme moins civilisés.¹²¹

7. Production des sujets dans l'espace légal: loi, notions de légalité et justice impossible.

Ce chapitre analyse la loi, le cadre légal, les notions de légalité et de justice dans le cadre des disparitions forcées, de migrations forcée et des projets de transformation urbaine. Mon objectif est de problématiser l'espace légal d'un point de vue critique, en me concentrant sur la manière dont la sphère légale produit des sujets légaux et sur les limites de cette production.

¹²⁰ Loic Wacquant, Ibid.; Arjun Appadurai, « Spectral Housing and Urban Cleansing : Notes on Millennial Mumbai, » *Public Culture* 12, no. 3 (2000) : 627-651 ; Erez Tzfadia et Haim Yacobi, *Rethinking Israeli Space. Periphery and Identity* (New York : Routledge, 2011) ; Frank Eckardt et John Eade, dir., *Ethnically Diverse City* (Berlin : BWV, 2011).

¹²¹ Lesley Gill, *Teetering on the Rim. Global Restructuring, Daily Life, and the Armed Retreat of the Bolivian State* (New York : Columbia University Press, 2000), 70.

7.1. Les limites du cadre légal, les procès et la situation actuelle

Selon le Code pénal turc en vigueur (numéro 5237, 12.10.2004), la disparition forcée n'existe pas en tant que crime. La disparition forcée peut seulement être jugée d'après l'article du Code pénal turc relatif aux assassinats. Cependant, certaines tentatives ont eu lieu pour juger les perpétrateurs des disparitions forcées après 2007, contrairement au rejet total des années 1990. À l'occasion des jugements des procès Ergenekon et Balyoz, plusieurs noms du JITEM, qui avaient commis des crimes sous le régime d'OHAL, comme Veli Küçük, Cem Ersever, Cemal Temizöz et Hasan Atilla Uğur, ont été accusés de fomenter une tentative de coup d'Etat. Ces jugements ont aussi mentionné certaines disparitions forcées et exécutions extra-judiciaires et arbitraires.¹²² Cependant, ces crimes n'ont pas été inclus dans les verdicts comme des actes criminels, et les demandes en ce sens ont été rejetées. Les crimes commis dans la région kurde ont été délibérément exclus de ces enquêtes.

La question de qui doit être inclus dans un document légal, ou en être exclus, est une question politique, influencée par les rapports de pouvoir, alliances et arguments de part et d'autre. Le concept de droits de l'homme n'incluait pas les citoyens kurdes comme sujets de ces droits ; en d'autres termes, dans les verdicts d'Ergenekon et Balyoz, les *droits kurdes* n'étaient pas perçus comme faisant partie des droits de l'homme violés. La persistance de ce que j'ai décrit comme un *effet colonial* dans le précédent chapitre, entraînant une exclusion systématique de la kurdité du champ de l'humanité en vertu de l'affirmation d'une supériorité morale et politique, était ici intacte. Après ce refus symptomatique et colonial d'inclure les crimes contre l'humanité dans les verdicts d'Ergenekon et de Balyoz, les jugements individuels ont débuté pour certains membres du JITEM bien connus. 10 procès liés aux disparitions forcées des années 1990 ont été ouverts. On retrouve les mêmes caractéristiques pour ces 10 procès : la non reconnaissance de la kurdité des victimes, l'arbitraire des cas choisis pour les verdicts, le silence sur la nature de ces crimes – tous définis comme assassinats- le refus du terme *crimes contre l'humanité* et le JITEM présenté comme une institution pouvant héberger des organisations criminelles individuelles.

La situation est très différente si l'on considère la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Bien qu'un nombre très réduit de familles de disparus ait eu la possibilité de porter leurs dossiers devant la CEDH, dans la plupart des cas, la CEDH a jugé que les agents de l'Etat étaient responsables de crimes contre les disparus. Selon l'étude de l'Hafiza Merkezi, les dossiers de 133 disparus ont été portés devant la CEDH et la responsabilité de la

¹²² Gülçin Avşar, *Ergenekon'un Öteki Yüzü. Faili Meçhuller ve Kayıplar* (Istanbul : TESEV, 2013), 33-159.

République de Turquie est avérée dans 87% des cas.¹²³ Cependant, malgré les demandes des parties plaignantes, la CEDH n'a jamais accepté l'affirmation d'une discrimination ethnique à l'encontre des citoyens kurdes. En d'autres termes, la Cour n'a jamais reconnu la violation de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, intitulé Interdiction de la Discrimination.¹²⁴

Il y a plus de textes légaux sur la migration forcée. Les documents légaux de base sont : le projet de retour aux villages et de réhabilitation (Projet de retour) (1994), la Loi sur la compensation des pertes résultant du terrorisme et de la lutte contre le terrorisme (Loi no. 5233, Loi de Compensation) (2004), un document cadre du Conseil des ministres intitulé « Mesures sur la question des personnes déplacées internes et le retour au village et le projet de réhabilitation en Turquie » (2005) et le Plan d'action de Van (2006). Tous ces textes ont cependant été critiqués de différents points de vue. Human Rights Watch, par exemple, a critiqué le Projet de retour, auquel l'Etat a alloué près de 19 millions de TL entre 1999 et 2002, sur la base d'un échec à restaurer des infrastructures endommagées et détruites dans les villages où la population retournait ; le caractère sporadique et insuffisant du revenu alloué aux personnes déplacées internes (PDI) ; la répartition arbitraire et incohérente de l'aide.¹²⁵ La situation est devenue encore plus compliquée avec l'adoption de la loi de compensation. La loi de compensation visait à indemniser les individus pour les dommages matériels causés depuis 1987, « du fait d'actes terroristes ou d'activités entreprises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ». L'indemnisation concernait trois sortes de pertes : dommages aux biens (meubles ou immobiliers), dommages à la vie et au corps de l'individu, et dommages liés à l'incapacité à accéder à la propriété. Les dommages non pécuniaires n'étaient pas inclus. Des commissions d'évaluation des dommages ont été établies, composées principalement de fonctionnaires et d'un avocat. Cependant, ces commissions ont été critiquées pour plusieurs motifs : exclure les individus condamnés par la loi anti-terroriste ; ne pas prendre en compte les individus déplacés qui n'avaient pas été directement déplacés par le PKK ou les forces de sécurité, mais obligés de fuir les conséquences du conflit ; montants très faibles des dommages et intérêts pour décès et dommages corporels (les montants étaient de 14000 TL pour les décès, 2000 TL pour les blessures, 1000-21000 TL

¹²³ Hakikat Adalet Hafiza Merkezi, « The conduct of the Judiciary, Analysis Results in Brief, » Janvier 2014. Consulté 2 décembre 2015, URL : <http://hakikatadalethafiza.org/en/about-hafiza-merkezi/how-do-we-work/main-findings-of-the-legal-studies-program/>.

¹²⁴ Pour une analyse détaillée des cas de disparitions forcées à la Cour Européen de Droits de l'Homme voir İlker Altıntaş, « Enforced Disappearance Cases from the Perspective of the European Court of Human Rights, » dans *Enforced Disappearances and the Conduct of the Judiciary* (Istanbul : Hafiza Merkezi, 2013), 108-132.

¹²⁵ Human Rights Watch, « 'Still Critical' Prospects in 2005 for Internally Displaced Kurds in Turkey, » Mars 2005, vol. 17, no. 2 (D), 22. Consulté le 3 avril 2016, 7-12 et 21-24, URL : <https://www.hrw.org/reports/2005/turkey0305/turkey0305.pdf>.

pour les handicaps) ; décisions arbitraires qui rendaient les paiements de compensation insuffisant ; difficulté à établir les preuves et demande de plusieurs documents bureaucratiques pour la soumission aux commissions ; très haut taux de dossiers rejetés et paiement tardif des compensations ; utilisation des documents et informations de la gendarmerie comme source d'information.¹²⁶ Malgré toutes ces critiques, après l'application de la Loi de compensation, la CEDH a considéré que les PDI avaient un recours légal effectif dans le contexte national pour la compensation des dommages et pertes. Cela a conduit au rejet de milliers de requêtes soumises à la CEDH sur les migrations forcées.

Le cadre de loi nouveau des projets de transformation urbaines a été établi par la Loi sur les municipalités de métropoles (no 5216) et la loi sur les Municipalités (no 5393) adoptées en 2005, fondées sur les termes de *dégradation*, *obsolescence* et *urgence*, et utilisant particulièrement la peur et le risque de tremblement de terre. Une nouvelle stratégie discursive a obstrué un débat complexe sur l'habitat informel en désignant ces espaces comme *techniquement* et *légalement* dégradés. Derrière ce discours se cachaient de grands groupes d'intérêt, institutions et différentes entreprises, susceptibles de bénéficier de la commodification de ces terres urbaines, et surtout de la gentrification des *gecekondu*. Le nouveau cadre légal présentait un intense désir de transformer les villes comme une nécessité technique. De ce point de vue, il produisait aussi de nouvelles formes de savoir autour de la question de la transformation urbaine. Selon Foucault, le sens de la gouvernementalité est « [...] “[...] d'une part, le développement de toute une série d'appareils spécifiques de gouvernement, et d'autre part, le développement de toute une série de *savoirs*.”¹²⁷ Le nouveau cadre de loi correspond à cette définition de la gouvernementalité et l'ensemble de savoirs qu'il a produit peut être utilisé pour contrer et contourner les exigences concrètes des habitants.

7.2. Différentes demandes, différentes notions de légalité

La première temporalité après la disparition forcée, qui correspond aux premiers jours et semaines suivant la disparition. Elle est marquée par un sentiment d'*urgence*. Pour la majorité des disparus, les interrogatoires accompagnés de torture intense, entre 1 et 7 jours, commençaient après la garde à vue. Les proches des disparus étaient totalement conscients de ce processus, c'est pourquoi leur principal objectif était de retrouver leur proche vivant. Les premiers jours, les familles tentaient de rechercher les disparus et contactaient des personnes

¹²⁶ Dilek Kurban et Mesut Yeğen, Ibid., 105-132 ; Dilek Kurban, Ayşe Betül Çelik et Deniz Yüksek, Ibid., 33-40.

¹²⁷ Michel Foucault, Ibid., 103.

clés susceptibles d'aider. Certaines familles se rendaient directement à la gendarmerie ou contactaient les commandants, notamment Cemal Temizöz, mais le plus souvent ils s'adressaient à Kamik Atak ou à d'autres gardes de village.

La seconde temporalité débute après les premières semaines de la disparition et se poursuit plusieurs années. La principale exigence est de *savoir ce qui est arrivé* aux disparus. Les partis politiques, les journaux et les organisations des droits de l'homme sont sollicités durant cette période, pour obtenir des informations sur le sort des disparus. Le terme *perpétrateurs*, utilisé par les familles durant cette seconde période, se rapporte à ceux qui ont arrêté, placé en garde à vue ou exécuté les disparus. La responsabilité des perpétrateurs implique l'identification de ceux qui ont exécuté les disparus et, si possible, leur jugement.

La troisième temporalité commence après les premières années. La principale exigence légale est d'obtenir les *os* des disparus, pour rendre possible un enterrement et une tombe.¹²⁸ C'est une période où le temps s'arrête pour les proches: le temps cesse d'être un obstacle à la recherche des os et à leur réclamation. La notion de *refus du temps*¹²⁹ traduit parfaitement cette temporalité. Le sens du terme *perpétrateur* est alors étendu dans un sens qui inclut la totalité de l'appareil d'Etat. En outre, les commémorations politiques, notamment (mais pas seulement) les Mères/Personnes du samedi, deviennent beaucoup plus importantes. Garder vivante la mémoire des disparus est l'un des principaux motifs de cette temporalité.

Si le va-et-vient des requêtes est l'activité essentielle de la deuxième phase, il traverse aussi toutes les temporalités. À Cizre et Silopi, les proches des disparus recevaient différentes réponses de la part des procureurs durant les années 1990 : certains n'acceptaient pas les requêtes, sous différents prétextes ; certains recevaient les requêtes et les jetaient à la poubelle devant les yeux des proches ; parmi ceux qui les acceptaient, presque aucun n'ouvraient une enquête ; certains soulignaient leur faiblesse et d'autres menaçaient les proches des disparus. Ce va-et-vient sans fin des requêtes signifiait donc surtout des efforts sans effet et des requêtes redondantes. Pour comprendre mieux ce qui poussait les proches de disparus à accomplir ces actes sans effet, il est utile d'établir une distinction entre le *Kurdistan réel* et *Kurdistan légal*, inspirée de l'utilisation par Deborah Pool des termes *el*

¹²⁸ Pour une excellente étude sur le sens politique et anthropologique de l'*absence de tombe* au Kurdistan, dans un contexte plus large, voir Hişyar Özsoy, « Between Gift and Taboo : Death and The Negotiation of National Identity and Sovereignty in the Kurdish Conflict in Turkey, » (PhD diss., University of Texas, 2010).

¹²⁹ Jean Amery utilise ce terme dans le contexte des survivants de l'Holocauste, pour lesquels le refus d'oublier et de pardonner est un acte éthique. Voir Jean Amery, *Suç ve Kefaretin Ötesinde. Alt Edilmişliğin Üstesinden Gelme Denemeleri* (Istanbul : Metis, 2015), 98.

Peru real et el Peru legal.¹³⁰ Rédiger et soumettre des requêtes dans le *Kurdistan légal* signifiait réclamer une reconnaissance et un droit, la confrontation avec les perpétreurs, la volonté politique de jugement des perpétreurs et un acte de loyauté envers la mémoire des disparus. Ces requêtes étaient aussi un impossible appel adressé à l'appareil judiciaire de l'Etat, pour qu'il se différencie du JITEM. Elles signifiaient aussi suivre la voie du mouvement politique kurde en improvisant de nouvelles méthodes.

Les demandes des PDI ont aussi varié selon différentes temporalités. Les premiers jours après la migration forcée sont marqués par la brutalité de la migration et l'anxiété liée à la violence. L'exigence principale est celle du retour. Durant cette phase initiale, les PDI se réfugient principalement au domicile de proches, dans des villes comme Diyarbakır, Batman et Van. La deuxième temporalité débute durant les semaines suivant la migration et inclut les premières années dans le lieu d'arrivée. Durant cette phase, les PDI s'installent dans leur lieu d'arrivée. La question de la compensation devient *pensable*, dans un contexte plus large de réparation. Même si les jeunes subissent différentes formes de discrimination au quotidien, ils semblent s'adapter à leur nouveau cadre de vie et moins enclins à l'idée du retour. Cependant, les plus âgés ne cessent de rêver à un possible retour. Cette temporalité correspond aussi à une phase où différentes ressources et opportunités urbaines sont convoitées par les PDI, telles les services sociaux, les mécanismes d'assistance municipaux, la sécurité sociale et les emplois formels.

La troisième temporalité se traduit par une relative normalisation dans le lieu d'arrivée. L'exigence principale est une reconnaissance totale de la violence matérielle, symbolique et quotidienne issue de la migration forcée, cette reconnaissance étant perçue comme la condition d'une citoyenneté égale. Les exigences légales de cette troisième temporalité incluent la reconnaissance de ces formes de discrimination et du racisme, en même temps que l'établissement de mécanismes de réparation rétrospectifs. Les PDI avec lesquels j'ai conduit des entretiens étaient parfaitement conscients que la loi de compensation avait ouvert un nouvel espace.¹³¹ Presque tous définissaient la compensation qu'ils avaient obtenue ou réclamée comme leur droit et, bien qu'ils définissent la Loi de compensation comme insuffisante, ils étaient satisfaits d'y avoir recours.

¹³⁰ Deborah Poole, Ibid., 61.

¹³¹ Différents chercheurs, tels Mesut Yeğen, Dilek Kurban et Zerrin Özlem Biner, considèrent la Loi de compensation comme un texte qui a ouvert un important espace pour la négociation, la reconnaissance et l'échange, mais ils soulignent que l'insuffisance de la reconnaissance, l'arbitraire de son expression sa réalisation problématique rendent difficile de la définir comme une loi de réconciliation. Zerrin Özlem Biner, « The Logic of Reconciliation : Between the Right to Compensation and the Right to Justice in Turkey, », *Humanity : An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development* 4, no. 1 (2013) : 73-91; Dilek Kurban et Mesut Yeğen, Ibid. ; Meryem Kavak, « Onarıcı Adalet Bağlamında Türkiye İçinde Yerinden Edilenler, » (MA Thesis, Bilgi University, 2008) 143-157.

Les demandes légales des migrants kurdes dans le contexte des projets de transformation urbaine (PTU) ont aussi évolué en fonction des différentes temporalités. Le premier aspect important de la première temporalité du PTU était le refus ou l'acceptation du projet de transformation urbaine. Approuver ou refuser le PTU était fonction des opinions politiques – proximité avec l'AKP ou le mouvement politique kurde-, de la situation de propriété – propriétaire ou locataire- mais aussi du genre. De nombreuses femmes que j'ai interviewées, notamment les femmes au foyer s'occupant d'enfants et de personnes âgées, des repas et du ménage, disaient implicitement soutenir le PTU car elles étaient fatiguées des conditions matérielles des *gecekondu*. Cependant, l'exigence principale de la phase initiale était la non-destruction ou la *réhabilitation in situ* des quartiers. Durant la seconde temporalité, où les habitants de *gecekondu* habitaient soit dans les maisons ALS ou dans les quartiers de *gecekondu* en attendant une régularisation, la principale demande était *l'assistance* et le *soutien*. Cette assistance et ce soutien pouvaient être économique, social ou politique mais la vie après la réalisation du PTU nécessitait différents mécanismes de soutien. La mélancolie et tristesse des blocs ALS, les histoires de toxicomanes dans les parcs, la pauvreté des infrastructures, les murs fissurés et les ascenseurs en panne étaient les images quotidiennes des maisons ALS de Bezirganbahçe. Quant aux résidents de Hürriyet et Yakacık, ils se plaignaient du manque de transparence, d'information, de participation et de soutien légal durant le processus de régularisation.

7.3. Justice impossible, rédemption impossible : Temizöz et les autres

Un procès intitulé Temizöz et les autres a été ouvert en 2008 sur les activités criminelles du JITEM de Cizre dans les années 1990. Selon l'acte d'accusation, Cemal Temizöz, qui était le commandant de la gendarmerie du district de Cizre entre 1993 et 1995, avait formé une équipe d'interrogatoire et d'exécution (les accusés)¹³² et cette équipe avait interrogé et exécuté 21 personnes sous le prétexte de la « lutte contre le terrorisme ». Cependant, l'acte d'accusation contient plusieurs choix arbitraires. Ainsi, alors que l'équipe JITEM de Cizre avait fait disparaître ensemble İhsan Arslan et Ali Karagöz, seul İhsan Arslan est inclus dans le verdict, et il existe d'autres exemples similaires. L'arbitraire de l'inclusion des victimes est donc une caractéristique essentielle du verdict. Les relations plus larges de l'équipe du JITEM de Cizre ont été totalement négligées et Temizöz et son équipe ont été jugés comme

¹³² Il y avait 7 accusés à l'origine: Cemal Temizöz (Officier – puis Colonel); Kamil Atak (gardien de village- Chef des gardiens de village); Kukul Atak (gardien de village, frère de Kamil Atak); Temer Atak (gardien de village, fils de Kamil Atak); Adem Yakin (Repenti – noms de code : Bedran et Şahin); Fırat Altın (Repenti- Abdülhekim Güven – noms de code : Ferit et Hekim); Hıdır Altuğ (Repenti- nom de code : Tayfun). Le 8e accusé Burhanettin Kiyak (Officier, puis sergent spécialisé – nom de code: Yavuz) a été ajouté par la suite à la liste des accusés, en 2012.

une organisation criminelle individuelle. Toutefois, ce procès a constitué une étape cruciale pour révéler la structure, le fonctionnement et les activités de l'équipe JITEM et se confronter avec l'héritage des années 1990.

Les proches des disparus ont assisté avec attention à toutes les audiences. Dans l'acte d'accusation initial, le procureur a invoqué « la mise en place d'une organisation visant à commettre des actes criminels, la participation à une organisation criminelle, le meurtre et l'assassinat » pour requérir 9 fois la perpétuité aggravée contre Cemal Temizöz ; 7 fois la perpétuité aggravée contre Kamil Atak et Adem Yakin ; 6 fois la perpétuité aggravée contre Fırat Altın ; 3 fois la perpétuité aggravée contre Hıdır Altuğ ; 2 fois la perpétuité aggravée contre Temer Atak et la perpétuité aggravée contre Kukel Atak. Tous les accusés ont été incarcérés pendant les procès.¹³³ Les audiences étaient menées selon une procédure accélérée: durant les 2 premières années, 22 audiences ont été menées. Il y avait une audience chaque semaine, ce qui est très inhabituel pour le début d'un procès.¹³⁴

Pour les proches des disparus, la salle d'audience était l'espace de la rencontre avec les perpétrateurs –leurs *meurtriers* selon leurs propres mots. Raconter l'histoire des disparus en regardant le procureur dans les yeux, faire face à l'avocat de la défense quand il affirme que toutes les victimes étaient des membres ou des soutiens du PKK, écouter le verdict et les témoignages des autres témoins étaient des actes qui établissaient différents niveaux de rencontres. Les familles des disparus rencontraient les familles des perpétrateurs, deux groupes d'avocats (de la défense et des victimes) se confrontaient l'un à l'autre ; toutes ces rencontres créaient des tensions, relations et alliances.

Les proches des disparus étaient le plus souvent des femmes, les épouses des disparus, qui manquaient souvent de ressources pour suivre le procès. Elles forment une puissante iconographie dans la salle d'audience : plusieurs femmes d'âge moyen, assises avec leur foulard blanc, silencieusement ou en murmurant des mots en kurde et « maudissant en elles-mêmes les accusés ».¹³⁵ Ces femmes, qui parlent kurde plus facilement que turc, témoignaient dans les sessions de questions-réponses de l'audience, avec le soutien d'un traducteur. Cependant, les avocats des plaignants corrigeaient souvent les erreurs du traducteur, qui n'était pas un interprète professionnel mais un fonctionnaire. En outre, les femmes ne pouvaient pas raconter leur expérience personnelle dans la salle d'audience, alors que celle-ci

¹³³ Pour une évaluation du procès Temizöz et autres, voir Human Rights Watch, *Time for Justice. Ending Impunity for Killings and Disappearances in 1990s' Turkey*, September 3, 2012, <http://www.hrw.org> ; Mehmet Atılğan et Serap Işık, *Cezasızlık Zırhını Aşmak. Türkiye'de Güvenlik Güçleri ve Hak İhlalleri* (Istanbul : TESEV, 2011)

¹³⁴ Mehmet Atılğan et Serap Işık, *Ibid.*, 39.

¹³⁵ Entretien, Silopi Şırnak, 15 octobre 2012.

aurait permis une meilleure compréhension de la disparition forcée. Leur rôle se limitait à relater brièvement *ce qui* était arrivé au disparu et *comment*, pour répondre ensuite aux questions de la cour. Bien qu'elles fussent les dépositaires du deuil, au tribunal leur récit se limitait aux *faits empiriques* demandés par les professionnels de la justice.¹³⁶ Ces femmes étaient d'une part confrontées aux aspects organisationnels et financiers de l'assistance aux audiences, et devaient d'autre part répondre aux pressions pour prouver que leur existence n'était pas le résultat d'une manipulation politique ou de l'influence du PKK. Les performances des accusés au tribunal étaient fondées sur l'utilisation de clichés rebattus, comme la manipulation des victimes par le PKK, le complot dont ils étaient victimes ou la simple obéissance aux ordres militaires.

Les proches des disparus étaient extrêmement prudents sur le résultat, alors que les avocats des plaignants avaient plus d'attentes. Un des avocats déclara que ce procès devait être conçu comme une commission non officielle de vérité.¹³⁷ Le procès Temizöz et autres a suscité de grandes attentes au sein des différentes organisations non gouvernementales, chez les intellectuels et les journalistes de l'ouest de la Turquie. Durant les trois premières années, l'une des plus importantes ONG de Turquie, la Fondation pour les études économiques et sociales (Türkiye Ekonomik ve Sosyal Araştırmalar Vakfı – TESEV) a établi un groupe d'observation du procès de Temizöz et autres. Les quatre premières années, plusieurs avocats de différentes régions de Turquie ont aussi suivi et participé aux audiences.

La trajectoire du procès a malheureusement donné raison à l'attitude prudente des proches des disparus. Après la procédure accélérée des premières années, les audiences se sont tenues à des intervalles plus distants. Alors que le procès se prolongeait, les accusés ont retrouvé confiance en eux, une évolution qui a été aussi favorisée par plusieurs changements des procureurs du procès. Les accusés ont été relâchés un par un, du fait de leur temps d'incarcération entre 2012 et 2015. Le procès a été transféré à la Cour d'assises d'Eskişehir pour des « raisons de sécurité ». Le 5 novembre 2015, tous les accusés ont été accusés pour manque de preuve par la décision de la cour de première instance. Entre-temps, le public abondant de la période initiale s'était dispersé et très peu d'organisations avaient continué à

¹³⁶ Il s'agit d'une caractéristique commune des procès à travers le monde: « [...] bien qu'elles soient capables d'exercer leurs pouvoirs dans leurs communautés locales, les femmes, lorsqu'il s'agit de réclamer leurs droits et de rechercher la vérité et la justice, se retrouvent dans une position de faiblesse et ont du mal à retrouver leurs pouvoirs dans le milieu peu familier des avocats, des tribunaux et de la médecine légale. [while they may be able to exercise their agency in the local community context, when it comes to claiming their rights and seeking truth and justice women find themselves disempowered and struggling to find their agency in the unfamiliar world of lawyers, courts and forensics.] » Wendy Lambourne et Vivianna Rodriguez Carreon, « Engendering Transitional Justice : a Transformative Approach to Building Peace and Attaining Human Rights for Women, » *Hum Rights Rev*, no: 17 (2016) : 84.

¹³⁷ Entretien, İdil Şırnak, 1 octobre 2012.

suivre le procès jusqu'à la fin. Le nombre d'avocats s'était aussi réduit ; seuls les avocats des Barreaux de Şırnak et Diyarbakır ont suivi le procès. Après la cessation du processus de paix en cours et la reprise du conflit kurde, auquel s'est ajouté la lutte du gouvernement AKP contre le mouvement de Fethullah Gülen, le climat politique entourant le procès Temizöz et autres s'est radicalement modifié. La discussion sur la confrontation avec les atrocités passées a pris brutalement fin.

Les limites du champ politico-judiciaire actuel relatif aux crimes contre l'humanité commis au Kurdistan dans les années 1990 ont été, une nouvelle fois, révélées. La révélation et le jugement du *pacte de secrets publics* concernant les crimes contre l'humanité commis au Kurdistan durant les années 1990 et la discussion de son *effet colonial* ont été impossibles. Les proches des disparus étaient conscients de cette limite essentielle. Comparés aux professionnels des ONG, intellectuels, universitaires et journalistes, ils étaient les seuls à avoir cette connaissance de l'Etat qui leur rappelait qu'affronter le passé ou juger les crimes du passé n'était jamais détaché des rapports de force, de la configuration politique et des litiges d'*aujourd'hui* et du *présent*. Depuis le début, ils avaient des doutes sur la nature de ce *présent*, dans lequel le *passé* naviguait ; après tout, « l'Etat était un proche ami de Kamo [Kamil Atak] et du colonel Cemal [Cemal Temizöz] ». ¹³⁸

8. Le rythme du quotidien et le combat mémoriel : représenter le politique dans la vie quotidienne.

Ce chapitre vise à analyser conjointement la vie quotidienne et le processus de mémorialisation. Comme la violence d'Etat a-t-elle été mise en mémoire, perçue et nommée par les proches des disparus, des déplacés internes et des habitants des quartiers de *gecekondu* ? Mes réponses seront articulées avec une approche de genre, car les rôles de genre ont façonné ces expériences et ce processus.

8.1. Le rythme du quotidien : différentes temporalités, différents actes

Les actes de la première temporalité après la disparition forcée étaient planifiés et effectués à travers un partage des tâches calculé, fondée sur le genre et sur l'âge. ¹³⁹ Les femmes se rendaient chez des individus importants de la communauté kurde et chez les gardiens de villages. Les femmes qui allaient voir les autorités officielles, au bureau du procureur, à la gendarmerie et au poste de police étaient, très souvent, âgées et, le plus souvent, les mères

¹³⁸ Entretien, Cizre Şırnak, 3 septembre 2012.

¹³⁹ Pour une étude importante du partage des tâches au lendemain d'une expérience violente, voir Veena Das, *Life and Words. Violence and the Descent into the Ordinary* (Berkeley Los Angeles : University of California Press, 2007).

des disparus. Quant aux hommes, ils se rendaient chez les autorités officielles, au bureau du procureur, à la préfecture, à la gendarmerie ou la police, seuls ou avec d'autres proches. Dans la deuxième phase, on observe aussi un partage des tâches en fonction du genre. Les femmes rassemblaient des informations dans la vie quotidienne, alors que les hommes suivaient plutôt les relations et correspondances avec les autorités officielles. Les visites aux institutions telles que l'Association des droits de l'homme, les partis politiques pro-kurdes, les journaux (surtout le journal pro-kurde *Özgür Gündem*), les journalistes et les hommes politiques locaux étaient des actes éthiques et politiques pour raconter l'histoire des disparus et inscrire cette histoire dans le contexte politique plus large du mouvement kurde. La troisième temporalité représente la *longue durée* du deuil. Les femmes étaient les principales porteuses du deuil. Elles refusaient d'assister aux mariages, de participer à des célébrations publiques et ne portaient que des foulards noirs, en signe de deuil. Durant cette temporalité, émerge une nouvelle conception de la justice, la *justice messianique*. Il s'agit d'une confrontation entre le perpétrateur et le proche du disparu devant Dieu, où la vérité émergera et qui permettra la rédemption du disparu, par la reconnaissance de sa dignité et de son identité.

Durant la première temporalité, le PDI ont lutté dur pour leur *survie*. Dans la plupart des cas, les familles étaient hébergées dans les maisons de leurs proches, dans les villes des environs, telles Diyarbakır, Batman, Mardin et Van. Les femmes relatent souvent cette première phase avec des termes de honte et de souffrance. Le chagrin et la honte de se sentir comme des *parasites*¹⁴⁰ dans la maison d'un autre sont un point commun de leur récit. Durant la deuxième temporalité, les PDI s'étaient le plus souvent installés dans leur lieu d'arrivée. Ceux qui subvenaient aux besoins du foyer, principalement les hommes, tâchaient de trouver des emplois précaires, de vendeur ambulant, portefaix, chiffonnier ou maçon. Les femmes étaient employées dans des ateliers textile ou travaillaient à la maison à la pièce, pour un revenu très bas. La troisième temporalité est caractérisée par différentes formes de privation et stigmatisation : manques de services sociaux et insuffisance des mécanismes d'aide sociaux ; nécessité de dissimuler ses opinions politiques pour des raisons de sécurité ; tensions avec les voisins en raison d'affiliations politiques.¹⁴¹ Ces nouvelles tensions nourrissent des sentiments de nostalgie, mélancolie et regret du village d'origine pour les PDI, mais aussi des formes de mobilisation politique et de développement personnel. Ces sentiments sont aussi influencés par les différences de genre ; être un *homme kurde* ou une

¹⁴⁰ Dans la plupart de mes entretiens, le mot utilisé en turc est *sığıntı*.

¹⁴¹ Pour une étude de ces conditions dans le cas de Tarlabası, voir Bediz Yılmaz, « Yakındaki Uzak: İstanbul'un Bir Kentiçi Mahallesinde Sosyal Dışlanma ve Mekânsal Sürgün, » dans *Türkiye'de Büyük Kentlerin Gecekondu ve Çöküntü Mahallelerinde Yaşanan Yoksulluk ve Sosyal Dışlanma*, dir. Fikret Adaman et Çağlar Keyder, (Brussels : 2006), 26-41.

femme kurde se traduit par des expériences différentes dans le nouvel espace urbain.¹⁴² La connaissance du turc, les possibilités de mobilisation pour des raisons économiques ou politiques et les relations urbaines dans le lieu d'arrivée sont différentes en fonction du genre.

Durant le processus de réalisation des PTU, des tensions ethno-politiques ont émergé entre les résidents des *gecekondu* dans les associations de quartiers et différentes formes d'initiatives de quartier. Ces organisations locales peuvent être classées en trois groupes : les associations établies pour faire face au PTU ; les associations établies initialement pour l'amélioration du quartier, qui ont dû s'adapter au contexte du PTU ; les initiatives/comités de quartier qui ne sont pas organisés seulement sous la forme d'association légale. Ces organisations affirment être organisées seulement sur la base de l'appartenance urbaine et ignorer les différences ethno-politiques, culturelles de genre : « leurs portes étaient ouvertes à tous ; chaque résident du quartier était bienvenu ici, sans discrimination. »¹⁴³ Cependant, la réalité était bien différente. Le fonctionnement et les discours de ces organisations de quartier étaient marqués par les tensions ethno-politiques et les résidents en étaient conscients. Un résident du quartier Hürriyet décrit ainsi la situation :

« On a tous dit au départ que les affiliations politiques n'étaient pas importantes. Vous pouvez être de l'AKP, je peux être d'un autre parti. Qu'importe si vous êtes turc ou kurde. Cependant, on n'était pas sincères. Ces différences ne disparaissent pas quand on dit qu'on vit tous dans le même quartier. Cela aurait peut-être été mieux si on avait continué en *acceptant* cet état de fait. Chacun conservait son affiliation politique ; nous aurions peut-être dû *reconnaître* cette situation. »¹⁴⁴

En outre, ces initiatives urbaines étaient établies et fréquentées uniquement par des hommes, les femmes y étaient presque totalement inexistantes. Les méthodes de la lutte, bureaucratiques et légales, les requêtes et réunions où le vocabulaire technique et le jargon de l'urbanisme étaient utilisés, excluaient les femmes. Les femmes étaient aussi conscientes de ce fait. Cependant, elles pensaient qu'elles incarnaient l'aspect *moral* de la résistance. D'une certaine manière, les femmes sous-estimaient le combat bureaucratique et légal des hommes et soulignaient leur contribution à l'aspect moral de la lutte.¹⁴⁵ Ces femmes ne se percevaient pas comme des sujets sans pouvoir ; au contraire, elles soulignaient l'importance de leur rôle durant la mobilisation locale. En outre, elles insistaient sur le fait que le quartier reposait sur

¹⁴² Derya Demirler, « İnsan Hakları ve Egemenlik Sarkacında Türkiye'de Yerinden Edilme ve Toplumsal Cinsiyet, » *Feminist Yaklaşımlar. 2006-2007 Seçkisi*. (2008) : 33-57.

¹⁴³ Entretien, Kartal İstanbul, 6 juillet 2012. Bien qu'ils soient souvent décrits comme des opposants locaux des PTU par les spécialistes d'études urbaines, les membres de ces organisations locales n'étaient pas totalement opposés aux PTU. Souvent, ces organisations étaient utilisées comme des outils de négociations avec les municipalités et le MHA pour obtenir plus d'information, augmenter les gains des habitants des *gecekondu* et protéger leurs intérêts.

¹⁴⁴ Entretien, Kartal İstanbul, 4 décembre 2012. Je souligne.

¹⁴⁵ Karen Leroux, « The Moral Geography of Urban Life: Gender and Urban Reform, » *Journal of Urban Geography* 29, no. 3 (2003) : 354-362.

leur travail. Leur rhétorique fondée sur la sueur, le dur labeur et l'effort était une stratégie discursive de victime et de pouvoir,¹⁴⁶ qui légitimait et valorisait leur position.

8.2. Mémoires de violence en conflit : témoigner, se rappeler et rencontrer

Ayşe Karagöz, l'épouse d'Ali Karagöz,¹⁴⁷ victime d'une disparition forcée le 27 décembre 1993, vivait dans une petite maison à Cizre. Elle a élevé seule ses six enfants dans des conditions extrêmement difficiles. Elle avait un peu plus de 20 ans quand son époux a disparu. Bien qu'elle se définisse comme un *arbre brisé*, elle a été assez courageuse pour appeler Kamil Atak à répondre de ses actes. Elle a continué à rechercher son mari par tous les moyens. Cependant, elle se sent coupable de n'avoir pas fait assez pour retrouver son bienaimé. Le sentiment de culpabilité, le *j'aurais dû faire mieux*, le sentiment qui « l'enferme dans un cercle de culpabilité infini »¹⁴⁸ étaient importants pour Ayşe comme pour les autres femmes de disparus.

Ayşe Karagöz a travaillé dur pour nourrir ses enfants. Les difficultés économiques rappelaient l'absence du disparu. Les femmes, après la disparition, préparaient le pain pour les autres ; moulaient leur blé ; devenaient leurs cuisinières ; allaient travailler dans les fermes des autres quand leur poitrine étaient pleines de lait pour leurs bébé ; vidaient leur poitrine dans ces fermes ; vendaient le lait et la crème de leurs moutons ; assumaient les tâches les plus dures de l'Irak à Van, de Muş à Düzce ; allaient parmi les Turcs, parmi *ceux qui nous ont tués* ; faisaient tout ce que les hommes faisaient et ainsi, devenaient des hommes.¹⁴⁹ Ces expériences de difficultés économiques étaient souvent mêlées à des expériences de discrimination et stigmatisation. La mémoire était construite par des interactions ; les disparus et la disparition occupaient la mémoire des femmes de disparus par un complexe réseau de politique, de discrimination et de pauvreté, comme l'a aussi montré Diane M. Nelson.¹⁵⁰

Ayşe Karagöz décrit l'Etat comme une entité de souffrance, lutte et conflit et l'évoque à travers des métaphores corporelles. De ce point de vue, l'Etat est « proche de la peau, incarné

¹⁴⁶ Aksu Bora et İlknur Üstün, « *Sıcak Aile Ortamı*. » *Demokratikleşme Sürecinde Kadın ve Erkekler* (Istanbul : TESEV, 2008), 47.

¹⁴⁷ Pour l'histoire d'Ali Karagöz, voir Zorla Kaybedilenler Veri Tabanı, « Ali Karagöz'ün Zorla Kaybedilmesi, » consulté le 7 juillet, 2016, <http://www.zorlakaybetmeler.org/event.php?id=HAH/event/28>.

¹⁴⁸ İdelbar Avelar, Ibid., 31.

¹⁴⁹ Özlem Kaya et Hatice Bozkurt, *Holding up the Photograph. Experiences of the Women Whose Husbands were Forcibly Disappeared* (Istanbul : Hafiza Merkezi, 2014), 28-62.

¹⁵⁰ Diane M. Nelson, « The Cultural Agency of the Wounded Bodies Politic: Ethnicity and Gender as Prosthetic Support in Postwar Guatemala, » Doris Summer (ed.) dans *Cultural Agency in the Americas*, dir. Doris Summer (Durham London: Duke University Press, 2006), 118.

par des fonctionnaires locaux bien connus, à travers des pratiques de la vie quotidienne.»¹⁵¹ L'Etat se manifeste chez plusieurs femmes de disparus à travers des douleurs et symptômes physiques incessants. Les femmes de disparus, qui portent le deuil contre « l'interdiction publique du deuil »,¹⁵² étaient dans l'obligation d'être politiquement et éthiquement loyales au disparu. Le deuil et la mélancolie étaient aussi structurés par la proximité aux familles du mouvement politique kurde. Alors que les récits de familles proches du mouvement politique kurde étaient associés à un vocabulaire de lutte et de politiques, les récits des familles plus éloignées du mouvement politique kurde utilisaient un vocabulaire de mélancolie, perte et solitude. Le va-et-vient entre le personnel et le politique, notamment à travers la mention des droits collectifs ou de l'incarcération d'Abdullah Öcalan en évoquant la personnalité du disparu, était plus fréquent parmi les proches sympathisants du mouvement politique kurde.

Ayfer, une jeune femme d'Ağrı, est arrivée à Ayazma après l'évacuation de son village. Elle s'est sentie *plus libre* à Istanbul et a eu l'impression que le cadre urbain avait plus à lui offrir. Au contraire, sa mère, Zehra, a détesté être obligée de vivre à Istanbul. Elle ne parlait que kurde et avait peur de quitter son domicile car elle était analphabète. Pour Zehra et sa fille, le village était un coin de paradis, un *paradis perdu*, qui représentait la vie et la culture kurdes authentiques. Le désir de retour varie selon les PDI, en fonction de leur âge, du genre, et de leur statut socio-économique, mais la mémoire du village évacué évoque toujours un *paradis perdu*. La construction de la mémoire du village comme paradis perdu fait référence à une notion de loyauté spatiale et politique. Le village représente la maison perdue qui était parfaite ; la persistance de cette représentation est le signe d'une aspiration « au droit à avoir un domicile politique ».¹⁵³

Martin van Bruinessen a mis l'accent sur le résultat principal et double de la migration forcée : l'urbanisation des Kurdes et la kurdisation des villes.¹⁵⁴ Cela entraîne aussi l'urbanisation du mouvement politique kurde. Les discours du mouvement politique kurde, fondés sur le choix de notions telles que le martyr, la dignité, le sacrifice et l'altruisme, ont créé un sentiment de satisfaction morale et d'estime de soi pour les populations de PDI vivant dans les villes de l'ouest. La plupart de mes interviewés étaient des sympathisants du mouvement politique

¹⁵¹ Veena Das, Ibid., 64.

¹⁵² Marc Nichanian, « Catastrophic Mourning, » dans *Loss, The Politics of Mourning*, dir. David L. Eng et David Kazanjian (Berkeley, Los Angeles and London : University of California Press), 99-125.

¹⁵³ Citation de Heonik Kwon, « The Ghosts of War and the Ethics of Memory, » dans *Ordinary Ethics. Anthropology, Language and Action*, dir. Michael Lambek (New York : Fordham University Press, 2010), 410.

¹⁵⁴ Martin van Bruinessen, « Kurds and the city, » dans *Joyce Blau, l'éternelle chez les Kurdes*, dir. Hamit Bozarslan et Clémence Scalbert-Yücel (Paris: Institut Kurde de Paris, 2013), 273-95.

kurde. Cependant, ceux qui étaient plus distants reconnaissaient aussi leur dette au mouvement. C'est une des conséquences de l'urbanisation du conflit kurde.

Esen est arrivée de Şırnak à Ayazma dans les années 1990. Selon elle, pour les nouveaux venus Ayazma était un lieu exceptionnel, en raison de la proximité des sites de construction et du réseau de solidarité entre les individus partageant la même origine géographique, les *hemşehri*.¹⁵⁵ Elle évoque sa vie quotidienne à Ayazma en utilisant le lexique du *travail*. Elle a travaillé dur pour pouvoir vivre à Istanbul et pour faire partie du quartier, malgré toutes les difficultés. Il n'y avait alors pas de vraies rues dans le quartier et elle a passé des années dans la boue. L'électricité est arrivée grâce aux efforts des habitants, mais il n'y avait pas d'eau, ce qui la contraignait à attendre de longues heures dans la queue de la fontaine. Le récit d'Esen souligne les difficultés du *gecekondu* et est emblématique des récits des habitants. La vie dans les *gecekondu* était légitimée par ce vocabulaire du travail et de la survie. Les habitants de *gecekondu*, qui étaient conscients de la stigmatisation morale impliquée par le terme « occupant », tentaient d'ouvrir un espace discursif pour le *mérite*, en soulignant les difficultés de la vie quotidienne, avec un récit de sang, de sueur, de larmes et de boue. Ce récit était une stratégie discursive fréquente pour s'approprier l'espace urbain. Heidi Wedel a aussi souligné que les femmes évoquaient leur droit à faire partie de l'espace urbain à travers leur dur labeur durant la construction de leur *gecekondu*.¹⁵⁶

Cependant, cette stratégie discursive n'atténue pas l'anxiété liée aux questions ethno-politiques. L'être ensemble des habitants du *gecekondu* face aux PTU était traversé par des divisions ethno-politiques. Mes interviewés évoquent des histoires de racisme et de discrimination au quotidien, avec leurs voisins. L'hostilité officielle face au Kurdes PDI politiquement mobilisés semble avoir été partagée par une majorité d'habitants non kurdes. Les affrontements durant la campagne électorale du parti politique kurde, les tensions liées à l'utilisation de la langue kurde dans l'espace public, les confrontations verbales et physiques liées à l'utilisation des symboles du mouvement politique kurdes en sont les exemples les plus fréquents. Cenk Saraçoğlu a défini ces nouvelles formes d'hostilité comme la « reconnaissance exclusive ». Selon lui, les migrations forcées, l'érosion des ressources socio-économiques des classes moyennes et la rencontre des migrants kurdes avec les classes moyennes urbaines ont créé de nouvelles formes d'hostilité vis-à-vis des migrants kurdes.

¹⁵⁵ Pour une analyse de l'impact des associations et réseaux *hemşehri* sur les PDI, voir Ayşe Betül Çelik, « 'I miss my village !': forced Kurdish migrants in Istanbul and their representation in associations, » *New Perspectives on Turkey*, no. 32, (2005) : 147.

¹⁵⁶ Heidi Wedel, *Siyaset ve Cinsiyet. İstanbul Gecekondularında Kadınların Siyasal Katılımı* (Istanbul: Metis, 2001), 223-224.

Cette rencontre a entraîné un « processus historique d’ethnisation spécifique », qui ne se contente pas d’imiter l’hostilité existante du/des nationalisme(s) turc(s) ou les politiques assimilationnistes de l’Etat. Saraçoğlu souligne l’autonomie du paradigme de reconnaissance exclusive.¹⁵⁷ Quant à moi, je voudrais mettre l’accent sur les liens entre ces nouvelles formes de racisme et discrimination quotidiens et la politique officielle. Je considère que la rencontre des PDI kurdes avec les résidents non-kurdes de l’espace urbain lors des migrations forcées des années 1990, a créé la notion de *victimes indésirables* pour les PDI kurdes. Le terme *victime indésirable* représente les PDI kurdes comme des victimes agressives, injurieuses et non civilisées. Bien que les PDI kurdes soient reconnues comme victimes, elles sont déclarées indésirables du fait de leurs activités politiques qui créent un surplus urbain. La rencontre contrainte produite par la migration forcée semble ainsi révéler des similitudes importantes mais non reconnues entre les institutions officielles et gouvernementales, les mouvements d’opposition et les simples citoyens quand il s’agit de tensions ethno-politiques.

8.3. « Jusqu’à mon dernier souffle, après la fin de ce monde » : Les mères/personnes du samedi

Chaque samedi, un ou deux proches des disparus s’exprimaient pendant le sitting des Mères du samedi de Cizre (*Dayîkên Şemîyê*), alors que les autres participants restaient silencieux, tenant les photographies des disparus. Les participants étaient presque uniquement des femmes à Cizre, pour la plupart des femmes des disparus, avec leur voile noir traditionnel, assises en silence en face du poste de police, racontant une par une l’histoire des disparitions pendant que les policiers les filmaient. Les récits personnels se mêlent aux récits métapolitiques, les demandes de justice sont reliées à des concepts traditionnels de justice islamique/messianique, le politique et le personnel sont représentés de manière particulière pendant ces rassemblements. Les proches des disparus décrivent ces rassemblements comme l’acte de “porter les photos”.¹⁵⁸ Quand les proches ne peuvent pas se rendre à la manifestations, ils envoient la photo du disparu au rassemblement. La présentation de la photo chaque samedi est très importante pour eux ; c’est un acte de *loyauté*.

Les mères/personnes du samedi¹⁵⁹ sont l’une des initiatives mémorielles les plus importantes en Turquie. La première manifestation a été organisée le 27 mai 1995 sur la place de Galatasaray, l’une des plus fréquentées d’Istanbul, après les disparitions de Hasan Ocak,

¹⁵⁷ Cenk Saraçoğlu, *Şehir, Orta Sınıf ve Kürtler. İnkârdan Tanıyarak Dışlamaya* (Istanbul: İletişim, 2011).

¹⁵⁸ *Fotoğraf rakirin* en kurde.

¹⁵⁹ Selon les premiers participants aux rassemblements, la première dénomination était Personnes du samedi. Cependant, le nom le plus utilisé était *Mères du samedi* en turc et *Dayiken Şemiye* en kurde. Après la reprise des rassemblements, le terme de *Personnes du samedi* a été plus utilisé. Voir. « C’était très drôle, une poignée de femmes, des centaines de policiers » : un entretien avec Ayşe Günaysu par Selin Altunkaynak, *Hypotheses*, consulté le 15 janvier 2016, <http://hypotheses.org/59391>

Rıdvan Karakoç et Ayşenur Şimşek, suivant l'exemple des mères de la Plaza del Mayo en Argentine. Les rassemblements se tenaient chaque samedi à midi et les participants étaient assis en silence, tenant les photos des disparus, demandant ce qui s'était passé et exigeant le jugement des responsables. Cette action silencieuse se répétait tous les samedis, à la même heure, au même endroit, parfois avec des œillets rouges, sans slogans, seulement des photos, les histoires des disparus et une conférence de presse à la fin, soulignant les demandes de vérité et de justice. Malgré les pressions constantes, les placements en garde à vue, la torture et les interventions violentes de la police, cette action silencieuse s'est poursuivie pendant 200 semaines. Les rassemblements ont été suspendus le 13 mars 1999 face aux pressions constantes.¹⁶⁰ Après le début du procès Ergenekon, les mères/personnes du samedi ont recommencé leurs rassemblements, le 31 janvier 2009. Des actions ont eu aussi lieu dans les villes kurdes, telles que Diyarbakır, Batman, Yüksekova et Cizre.

Les mères du samedi de Cizre, toutes des femmes, qui racontent leur histoire et jurent souvent sur Dieu qu'elles continueront à rechercher leur disparu jusqu'à leur dernier souffle, après la fin de ce monde, forment une iconographie très puissante. Contre la répartition discriminatoire du deuil dans la sphère publique,¹⁶¹ ces femmes affirment être porteuses du deuil et de la mémoire. Elles refusent d'utiliser les stratégies discursives du mouvement des droits de l'homme ou le langage métapolitique conventionnel des hommes politiques du mouvement politique kurde. Elles racontent l'histoire de leur être cher, nomment les perpétrateurs et demandent justice, narrent leur combat après la disparition et demandent où se trouve leur être cher avec un discours tout à la fois politique, personnel et religieux. Le pouvoir de leurs récits vient aussi de la répétition ; elles répètent sans cesse leur histoire, souvent avec exactement les mêmes mots. La liminalité et l'absence d'un enterrement et d'une tombe corrects sont constamment répétées. Cette répétition est un appel urgent pour la *ré-humanisation* du disparu à travers la reconnaissance de sa dignité et du droit de sa famille à porter le deuil.

J'utilise les notions de *nœuds de mémoire* pour analyser les mères du samedi, mais dans un sens légèrement différent de celui de Meltem Ahıska, qui a aussi utilisé cette notion dans son étude des mères du samedi.¹⁶² J'emprunte le concept à Michael Rothberg qui affirme que la mémoire est « [...] 'nouée' partout et [que] les actes mémoriels sont des réseaux

¹⁶⁰ Maside Ocak, « Her kayıp yakını sevdiğinin son sözünü bilmek ister, » entretien avec Maside Ocak par Pelin Tan, Türkiye'den Şiddet Hikayeleri, consulté le 15 février 2016, <http://www.siddethikayeleri.com/portfolio/her-kayip-yakini-sevdiginin-son-sozunu-bilmek-ister/#.V5IaDlccA0Q>.

¹⁶¹ Judith Butler, *Frames of War. When is Life Grievable* (London and New York: Verso, 2009).

¹⁶² Meltem Ahıska, Ibid., 165-166.

rhisomatiques de temporalité et des références culturelles qui dépassent les tentatives de territorialisation (au niveau local ou national) et de réduction identitaire. »¹⁶³ Les mères du samedi de Cizre ne sont pas seulement des femmes en deuil qui organisent des actions silencieuses pour se faire entendre. Elles représentent aussi un centre d'autorité morale et politique. Les familles les plus importantes sont les familles de *martyrs de la guérilla* ; elles sont définies comme des *familles de valeur*.¹⁶⁴ Puis viennent les familles dont des membres étaient d'influents leaders locaux exécutés. Les familles des disparus semblent être à un troisième niveau. L'autorité morale de ces familles a d'importantes conséquences politiques. Si elles s'opposent, par exemple, à un des candidats au parlement, cette personne aura peu de chance d'être choisie. Il y a également des différences au sein des familles de disparus, dans cette hiérarchie morale. Celles qui ont plus contribué à la guérilla, ont plus de militants dans le parti politique ou offrent plus de ressources au mouvement ont plus d'influence dans les cercles du mouvement kurde. La force socio-économique, l'appartenance à une famille ou une tribu respectée et la possession d'un réseau plus large au sein de la société kurde et dans les institutions étatiques contribuent aussi à un statut élevé. En bref, comme agents politiques actifs dans la politique au quotidien, à travers leurs performances politiques différentes et leurs interventions, la mobilisation de ces femmes dépasse la réduction identitaire,¹⁶⁵ comme le soutient Michael Rothberg dans sa définition des nœuds de mémoire.

Durant les rassemblements, les femmes produisent une forme particulière de mémoire où se mêlent le politique et le personnel de manière unique. Ayşe Karagöz est un exemple typique de ce caractère unique. Elle nomme tous les perpétrateurs et elle raconte ses rêves où elle voit son mari. Elle jure à Dieu que ses os continueront à demander des comptes aux perpétrateurs, même après sa mort. Elle jure à Dieu qu'elle n'oubliera jamais son mari, même après sa mort.¹⁶⁶ Elle le fait avec chaque fois exactement les mêmes mots. Son récit oscille entre les détails concrets de la vie quotidienne et les demandes du mouvement politique kurde. Le pouvoir de sa narration vient du fait qu'elle interprète quelque chose de si personnel à travers les mots de la politique, de l'intimité, des émotions, de la loi et de la religion. On est prêt à croire que ses os vont réellement continuer à lutter après sa mort, lorsqu'on l'écoute jurer

¹⁶³ Michael Rothberg, « Introduction: Between Memory and Memory: From Lieux de mémoire to Nœuds de mémoire, » *Yale French Studies*, no. 118/119 (2010) : 7.

¹⁶⁴ *Değer ailesi* en turc.

¹⁶⁵ Michael Rothberg, *Ibid.*, 7.

¹⁶⁶ C'était une composante caractéristique des récits des Mères du samedi. Elles décrivaient le disparu comme quelqu'un de spécial, honnête, unique et parfait. En un sens, il s'agissait d'une stratégie discursive pour répondre à la perte de l'être cher, qui représente une catastrophe unique et une perte irréparable et impossible à compenser.

devant Dieu. On est prêt à croire à la possibilité d'une vie après la mort quand on entend ses mots puissants de regret et de croyance.

9. Conclusion

Les vagues de couvre-feu de septembre 2015 à mars 2016 ont très fortement touché Cizre. Selon les données du Groupe de crise internationale, le nombre total de morts à Cizre est d'au moins 281, répartis en quatre catégories : civils, membres des forces de sécurité, jeunes à l'affiliation inconnue et militants du PKK.¹⁶⁷ Les forces de sécurité ont déployé des armes lourdes (artillerie, tirs de mortier, tanks et armes à feu lourdes). Les habitants de Cizre étaient confinés chez eux, privés de l'accès à l'eau, l'alimentation, les médicaments, les services sociaux et les communications durant les couvre-feux. Le *présent* de Cizre est issu du *passé* de Cizre et la différence entre le passé et le présent est emblématique des signes mortels liés à l'héritage politique, social et symbolique du conflit kurde.

9.1. Définir l'effet colonial : L'Etat souverain et l'Etat gouvernemental

Après la destruction massive de Cizre, le gouvernement a décidé d'effectuer des expropriations d'urgence pour reconstruire les postes de contrôle de police. Les expropriations d'urgence, l'un des instruments principaux du gouvernement AKP durant les dix dernières années, dans le contexte des PTU, sont désormais utilisées pour les villes kurdes détruites. L'Etat souverain et l'Etat gouvernemental opèrent, une fois de plus, conjointement. La violence excessive utilisée dans les années 1990 et les couvre-feux actuels devraient être interprétés à l'aune de cette coexistence. D'abord, des formes de violence étatique ont été appliquées simultanément avec d'autres formes d'Etat gouvernemental. Alors que les quartiers accusés de soutenir le PKK étaient détruits, de nouveaux quartiers, des postes de police, des postes de contrôle et de nouveaux *citoyens loyaux* étaient soutenus ou produits. Ainsi, la violence d'Etat était et est toujours une méthode productive du point de vue officiel. Par ailleurs, la violence excessive, physique et symbolique, n'a été rendue possible que du fait de la situation particulière du Kurdistan, soit l'existence d'un *effet colonial* dominant cet espace. La persistance du régime de l'état d'urgence pour administrer le Kurdistan, la facilité à éliminer les Kurdes accusés de soutenir le PKK sous le label de terroristes, les attaques contre la dignité et l'identité de l'ensemble de la société kurde ainsi que la collaboration

¹⁶⁷ Le nombre de personnes tuées dans les affrontements entre les forces de sécurité et le PKK depuis le 20 juillet 2015 est d'au moins 2481, selon les données rassemblées par le Groupe de crise internationale le 16 décembre 2016. Parmi elles, 383 civils, 858 membres des forces de sécurité, 219 jeunes d'affiliation inconnue et 1021 membres du PKK. Voir International Crisis Group, "Turkey's PKK Conflict : The Rising Toll," consulté le 17 février 2017, <http://www.crisisgroup.be/interactives/turkey/>.

structurée entre différentes institutions officielles et publiques (institutions judiciaires, médias, universités) et des institutions non gouvernementales pour rendre invisibles différentes formes de violence étatique ont dominé les années 1990.

L'*effet colonial* produit trois résultats essentiels. D'abord, il est crucial pour comprendre la continuité et la persistance de différentes formes de violence étatique au Kurdistan. Ensuite, les outils politiques et conceptuels de l'*effet colonial* n'influencent pas seulement le(s) gouvernement(s) mais aussi différents groupes, factions et institutions au sein de l'Etat turc. La spatialisation de la violence d'Etat entraîne une destruction massive de la culture matérielle, de l'architecture et de l'urbanisation et la dépossession de larges composantes de la population liée à la déterritorialisation devient acceptable sous cet angle. Enfin, la conscience politique des citoyens kurdes visés par les formes de violence d'Etat ont contribué à la complexité de l'*effet colonial*. Les personnes qui ont vécu la torture, la perte, l'exclusion, la non reconnaissance, la discrimination, l'apathie, le mépris et l'hostilité dans leur relation avec les différents acteurs de l'appareil étatique ont développé des sentiments de désespoir, de ressentiment, de colère et d'abattement.

9.2. Orchestrer la justice : L'immédiateté du *présent* et les spectres du *passé*

Comme c'était le cas pour les perpétrateurs des années 1990, les perpétrateurs actuels de la vague de violence présente sont protégés légalement et administrativement par le cadre légal et les décisions judiciaires de l'état d'urgence. Il y a eu un moment de possibilité juridique, qui a ouvert un espace pour de nouvelles attentes quant au procès des perpétrateurs de crimes d'Etat dans les années 1990, comme je l'ai discuté dans la thèse. Cependant, l'issue de ces procès a entièrement annulé cette possibilité. Bien que ces perpétrateurs aient été incarcérés pendant plusieurs années et que de telles incarcérations aient représenté une rupture dans les attitudes traditionnelles de l'appareil d'Etat, les décisions finales d'acquittement les ont sortis du champ du crime et de leur identité de perpétrateurs. Ils ont été officiellement et publiquement déclarés innocents et l'appareil judiciaire a lavé leur nom par cette décision. C'est une attitude différente des amnisties et des différentes stratégies d'amnistie que l'on peut observer dans le monde pour le pardon des perpétrateurs de crimes d'Etat. En Turquie, il ne s'agit pas d'un pardon ou d'une amnistie. Les perpétrateurs sont officiellement soustraits de l'espace du crime, malgré des actes d'accusation initiaux qui soulignaient leurs responsabilités. Le phénomène d'ultra-instrumentalisation et la rupture soudaine dans le procès renforcent l'*effet colonial* dans le champ juridique.

Selon les règles non écrites de l'*effet colonial*, les actes criminels des perpétrateurs peuvent seulement être jugés comme des actes criminels *individuels* et *séparés*. Au cours de ces procès, les actes criminels n'étaient pas analysés comme une réévaluation des stratégies officielles contre-insurrectionnelles. La cruauté du groupe de juges et de procureurs à l'égard des plaignants, familles des disparus forcés et/ou exécutés, peut aussi être mise en lien avec la notion d'*effet colonial*. L'apathie, le manque de règles formelles et l'humiliation caractérisant les relations avec les plaignants étaient des manifestations concrètes de l'*effet colonial*. Les plaignants kurdes ont fait, une nouvelle fois, l'expérience de la fermeture totale du *Kurdistan légal*, et de son absorption complète par le *Kurdistan réel*. Les règles constituant l'*effet colonial* ont été encore renforcées dans le contexte actuel de violence. Le refus de la reconnaissance et l'impunité des crimes contre l'humanité commis dans les années 1990 sont les composantes essentielles de l'*effet colonial* qui a établi le « présent pacifié et confortable » d'aujourd'hui.¹⁶⁸ Cela risque de durer encore longtemps.

9.3. Sans repos, hantée et décisive : la mémoire comme expérience

La mémoire comme expérience concrète se rapporte à une conception spécifique du temps, incluant le passé, le présent et le futur, où la politique révolutionnaire et la subjectivité sont produites simultanément. L'opprimé doit *se rappeler tout et oublier trop*.¹⁶⁹ L'articulation de la mémoire comme une *expérience* chargée de rage, de chagrin, d'anxiété, de lutte et d'engagement politique fait aussi sens pour Cizre. La mémoire est produite à Cizre sur une base quotidienne, avec différents signes et traces, matériels et immatériels, de l'Etat souverain et gouvernemental, à travers l'effacement et l'exposition. La mémoire des années 1990 ne représente donc pas les années 1990 comme une période historique distante et achevée, mais contextualise plutôt cette période comme étroitement nouée avec les expériences mortelles du présent. Raconter les années 1990 était un acte de loyauté, éthique et politique, pour la majorité de mes interviewés. Cependant, ils soulignaient souvent les limites du langage. Cette mise en garde n'est pas surprenante, car les spécialistes de la violence ont déjà souligné le pouvoir de destruction de ces expériences mortelles sur les possibilités du langage et du témoignage.¹⁷⁰

¹⁶⁸ Umut Tümay Arslan, « Saklı: Kolektif suç, bireysel sorumluluk, » *Agos*, Agos, 15 septembre 2014, consulté le 24 février 2017, <http://www.agos.com.tr/tr/yazi/7986/sakli-kolektif-suc-bireysel-sorumluluk>.

¹⁶⁹ John E. Drabinski, « Fanon's Two Memories, » *The South Atlantic Quarterly* 112, no.1 (2013) : 16.

¹⁷⁰ Marc Nichanian, « Catastrophic Mourning, » dans *Loss, The Politics of Mourning*, dir. David L. Eng et David Kazanjian (Berkeley, Los Angeles and London : University of California Press), 99-125 ; Giorgio Agamben, *Remnants of Auschwitz. The Witness and the Archive* (New York : Zone Books, 2002).

Dans son article sur le film de Claude Lanzmann, *Shoah*, Shoshana Felman présente une notion différente d'impossibilité. Elle affirme que notre ère est l'*âge du témoignage*, qui vit une *crise historique du témoignage oculaire*.¹⁷¹ La situation fait obstacle à « la possibilité d'une *communauté de regards* : un événement qui réduit radicalement à néant le recours (l'appel) à la corroboration visuelle (la commensurabilité entre deux regards différents) et dissout donc la possibilité de toute communauté de témoignage oculaire. »¹⁷² La dissolution de la possibilité de toute *communauté de regards* fait sens dans le contexte de la Turquie, notamment lorsque l'on discute des mémoires de la violence d'Etat dans les années 1990. Au lieu de penser en termes binaires – la société non kurde savait-elle ou non ce qui se passait ? – et de chercher en vain des preuves empiriques du fait qu'elle savait ou non, la perspective de Felman propose un nouveau paradigme. Felman souligne la crise d'une entité collective, une communauté qui a échoué à voir et témoigner. Ce concept est aussi utile dans le contexte de Turquie : bien que la plupart des catégories sociales des villes de l'ouest aient su que quelque chose d'anormal et de dangereux se déroulait dans les rues de Şırnak, elles ont toutes été dans l'impossibilité de former une *communauté de regards*. La mémoire des années 1990 signifie la perte de possibilité d'être une *communauté de regards*, de la part de la composante non kurde de la société de l'ouest. Ce qui est enjeu n'est pas la question de savoir ou d'ignorer, mais la possibilité d'être une communauté de regards. Les parties occidentales et kurdes de la Turquie n'ont pas seulement *vécu* les années 1990 de manières totalement différentes, mais aussi *vu* des choses totalement différentes sur les années 1990, dans ces années et après. Cela n'a rien de surprenant, le regard étant toujours construit par des réseaux de pouvoir et hiérarchies coloniales complexes. Cela est aussi valable pour le regard sur le Kurdistan.

9.4. Le pacte de secrets publics et la production de mémoires asymétriques

Les années 1990 peuvent être définies selon trois notions. La peur, la déshumanisation et la mobilisation politique. La peur, un sentiment omnipotent dans les années 1990, affectait les actes, les trajectoires et les représentations des différents acteurs et façonnait la sphère publique au Kurdistan. L'influence de la peur n'était cependant pas limitée à la sphère publique ; elle façonnait aussi différentes formes de subjectivité, les émotions et le symbolisme. La déshumanisation est l'autre caractéristique essentielle des années 1990. L'exposition des corps morts de la guérilla, la mutilation et la torture de ces cadavres, la présentation des moments de leur exécution, de leurs cadavres sur les chaînes de télévision

¹⁷¹ Shoshana Felman, « In an Era of Testimony: Claude Lanzmann's *Shoah*, » *Yale French Studies*, no. 79 (1991) : 41.

¹⁷² Shoshana Felman, *Ibid.*, 45.

officielle, le refus de remettre les corps des autres citoyens kurdes, le refus de dévoiler le lieu des disparus à leur famille, empêchant une cérémonie décente d'enterrement, faisaient tous partie de cette stratégie de déshumanisation. Enfin, le concept de mobilisation politique est important pour conceptualiser les années 1990. Une vague massive de mobilisation politique, incluant des nouvelles formes collectives de contestation de l'Etat, autour du mouvement politique kurde, s'est répandue partout au Kurdistan et a politisé les gens ordinaires. La peur, la déshumanisation et la mobilisation politique étaient les principales composantes de l'*effet colonial*.

9.5. Savoir compartimenté, histoires connectées

Les histoires du Kurdistan et de la Turquie sont compartimentées du fait de l'*effet colonial*. L'une des composantes de base du colonialisme classique empruntées par l'*effet colonial* est la compartimentation du savoir dans une épistème colonial. La première raison de cette compartimentation dans le contexte de la Turquie était l'approche étatique rigide, terrifiante et criminalisante concernant le conflit kurde. En outre, la production du savoir en ligne avec l'approche officielle a renforcé le capital politique, économique et symbolique des chercheurs. Cette tendance s'inscrivait dans la tradition de la sphère académique turque, où la production de savoir sur les Kurdes et les autres *populations dangereuses* faisait généralement partie des intentions et politiques officielles.¹⁷³ Au début des années 2000, un réveil partiel s'est produit dans le champ fragmenté de ce qu'on peut définir comme les études kurdes. Un nouveau type de recherches, se concentrant principalement sur les migrations, la pauvreté, le développement, la société civile et les questions de genre, s'est développé. Il s'agissait surtout de recherche appliquée, répondant aux centres d'intérêt des organisations qui soutenaient financièrement ces travaux.¹⁷⁴ Un ensemble de travaux révisionnistes, qui situent les années 1990 dans le contexte plus large de la Turquie et de l'Empire ottoman en transcendant les délimitations conventionnelles nationales, est en cours.¹⁷⁵ Dans le contexte politique de guerre et de réduction de la sphère publique, liée à la

¹⁷³ Pour une analyse similaire de celle de Fuat Dündar, voir Clémence Scalbert-Yücel et Marie Le Ray, 2006, « Knowledge, ideology and power. Deconstructing Kurdish Studies, » *European Journal of Turkish Studies*, no. 5 (2006) : paragraphe 47, <http://ejts.revues.org/777>.

¹⁷⁴ Clémence Scalbert-Yücel et Marie Le Ray, Ibid., paragraphe 73.

¹⁷⁵ J'utilise ces travaux révisionnistes dans les différents chapitres de la thèse. Voir aussi. Ayhan Işık, Bülent Bilmez, Ronay Önen, et Tahir Baykuşak, dir., *1990'larda Kürtler ve Kürdistan* (Istanbul : Bilgi Üniversitesi, 2015) ; concernant l'importance de l'historiographie parmi indépendant intellectuels kurdes voir. Hamit Bozarslan, « Quelques remarques sur le discours historiographique kurde en Turquie : 1918-1980, » *Asien Afrika Latinamerika*, no. 29 (2001) : 47-71 ; Gilles Dorronsoro, « Les révoltes au Kurdistan de Turquie (1919-1938), » Article écrit dans le contexte d'un projet d'ANR, *De la friction culturelle à l'affrontement armé. Seuils, échelles et modalités de la conflictualité (Turquie, Iran, Pakistan)*, consulté le 10 décembre 2016, <http://gillesdorronsoro.com/src/workingPaper/LesRevoltesAuKurdistanDeTurquie.pdf> ; Konrad Hirschler, « Defining the Nation : Kurdish Historiography in Turkey in the 1990s, » *Middle Eastern Studies* 37, no. 3 (2001) : 145-166.

reprise d'un régime d'état d'urgence, ces travaux risquent de se réduire drastiquement. La compartimentation de Cizre et Ankara comme deux espaces distincts et non-relationnels présente Cizre comme une anomalie et Ankara comme la norme. Cette représentation continue de dominer. Les historiographies, mémoires, perceptions et représentations des années 1990 sont aussi influencées par ce savoir colonial, qui refuse de reconnaître les conditions spécifiques du Kurdistan liées à *l'effet colonial* et compartiment la Turquie et le Kurdistan dans des asymétries épistémologique. La connexion entre la Turquie et le Kurdistan et les relations intrinsèques entre ces deux espaces étaient totalement ignorées.

Une approche historiographique plus large, connectée et dialogique, reconnaissant les formes spécifiques mais interconnectées de la violence étatique au Kurdistan est aussi nécessaire pour une meilleure compréhension du reste de la Turquie. Un modèle historiographique englobant, sensible aux conséquences de *l'effet colonial*, aux niveaux structurels et systémiques tout comme aux niveaux quotidiens et micro, offrira une perspective autoréflexive sur les débats historiographiques du centre. Dans sa discussion des arguments de spécificité culturelle dans le monde non-occidental, Martha Kaplan, à partir d'une lecture de Poona, souligne l'importance d'une méthode interconnectée et affirme : « Dans ce modèle, nous insistons sur le fait que l'histoire des nations européennes doit être lue comme un produit des relations de colonisation. La fabrique de soi des nations européennes ne se produit pas seulement en Europe, mais en relation avec les autres réels et imaginés du monde, dans l'expérience et la création de différences à des fins de domination. »¹⁷⁶ Dans notre modèle, nous devons aussi souligner qu'une analyse de *l'effet colonial* et de ses différentes formes de violence étatiques, prenant en cause sa signification historique et politique plus large, permettra de mieux comprendre comment le reste de la Turquie a été façonné par cet *effet colonial*. Il s'agira d'une ouverture vers un espace de conceptualisation d'*histoires connectées*, qui analysera de manière dialogique et interconnectée le Kurdistan et le contexte de la Turquie. C'est une étape cruciale pour une approche historiographique nuancée, sensible aussi bien au structurel et au déterminé qu'au contingent et au local. Une telle approche permettra de mieux comprendre les différents récits du passé sans produire de victimes acceptables, domestiquer les récits ou trahir les différentes couches de vérité multiples des récits du passé. Cette voie devra aussi prendre en compte les morts et les vivants, à la marge et le centre, car ils influencent notre vie plus qu'il y semble au premier regard.

¹⁷⁶ Martha Kaplan, « Panopticon in Poona: An Essay on Foucault and Colonialism, » *Cultural Anthropology* 10, no. 1 (1995) : 94.